

## Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

### Séance du 13 décembre 2022

### N° 2022.12.13\_4.2.

#### Point 4 – Affaires financières

##### 4.2. Budget initial 2023

*Vu le code l'éducation, notamment l'article L711-1 et suivants,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*

► **Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :**

➤ 1 358,73 ETPT dont 1 125,91 sous plafond État et 232,82 ETPT sous plafond établissement

➤ 156 888 485 € d'autorisations d'engagement dont :

- 105 467 116 € en personnel
- 23 676 937 € en fonctionnement
- 27 744 432 € en investissement

140 840 167 € de crédits de paiement dont :

- 105 467 116 € en personnel
- 23 651 549 € en fonctionnement
- 11 721 502 € en investissement

➤ 132 280 849 € de prévisions de recettes

➤ - 8 559 318 € de solde budgétaire

► **Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :**

➤ 10 019 889 € de trésorerie (soit une variation de trésorerie de 8 740 978 € par rapport au budget 2022 après BR2)

- 3 384 478 € de résultat patrimonial

➤ - 1 600 878 € de capacité d'autofinancement

➤ 5 378 160 € de fonds de roulement (soit une variation du fonds de roulement de 7 135 308 € par rapport au budget 2022 après BR2)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

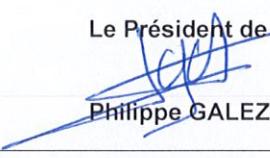
**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	34
Quorum :	17
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Nombre de votants :	22

Nombre de suffrages exprimés :	21
Contre :	4
Abstention :	1
Pour :	17

Fait à Chambéry, le 16 DEC. 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

  
Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	03 JAN. 2023 03 JAN. 2023
<b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télerecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> . <b>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</b>		



**BUDGET INITIAL**

**Exercice 2023**

**Conseil d'administration du 13 décembre 2022**

## Table des matières

1. Le budget initial 2023 en recettes	3
1.1.Les recettes globalisées	3
2. Le budget initial 2023 en dépenses (AE et CP)	9
2.1 Les dépenses de masse salariale	9
2.1.1 La masse salariale	9
2.1.2 Le tableau des emplois	10
2.2 Les dépenses de fonctionnement	10
2.3 Les dépenses d'investissement	11
3. Le budget initial 2023 en droits constatés	13
3.1.Le compte de résultat prévisionnel	13
3.2 La capacité d'autofinancement	14
3.3 La situation patrimoniale	14
4. Les indicateurs du budget initial 2023	17
4.1 Le fonds de roulement	17
4.2 Le solde budgétaire et la trésorerie	17
4.3 Les restes à payer	18
4.4 Les ratios	19

**ANNEXE 1 - TABLEAUX BUDGÉTAIRES**

**ANNEXE 2 – PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**

Les éléments de contexte pointés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu devant le conseil d'amnistration du 30 août 2022 n'ont fait que se confirmer au fil de la préparation du budget initial 2023. La crise énergétique succède ainsi à la crise sanitaire avec des conséquences organisationnelles (plan de sobriété) et financières importantes. La difficile équation budgétaire de notre principal financeur qu'est l'État s'est répercutee logiquement sur les universités qui vont très majoritairement présenter des budgets initiaux (BI) en déficit donc des niveaux de prélèvements sur le fonds de roulement inhabituellement élevés. En effet, bien que la pré-notification du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR) soit arrivée très tardivement (le 24 novembre) par rapport aux années précédentes, celle-ci ne prévoit pas de moyens supplémentaires qui viendraient compenser la hausse de l'énergie et plus globalement l'impact de l'inflation sur les coûts de fonctionnement. Il est toutefois prévu que les établissements sous tutelle du MESR reçoivent une enveloppe dédiée au cours de l'exercice 2023, en complément d'un versement de fin de gestion 2022 (471 446 € inscrits au BR2 2022 pour l'USMB). C'est donc en accord avec les directives de notre tutelle, qui indiquent que la crise énergétique ne doit pas avoir d'impact sur le déroulement des activités de formation et de recherche, que l'USMB a construit le BI 2023 avec des charges prenant en compte la hausse des coûts, et des produits limités, pour ce qui est de la subvention pour charges de service public (SCSP) au montant indiqué dans la pré-notification. Il est rappelé ici que, selon les données communiquées par la DRAES à l'occasion du Conseil d'administration du 30 août 2022, la SCSP par étudiant de l'USMB était, en 2021, en retrait de 575 € par rapport à la moyenne des SCSP par étudiant des universités pluridisciplinaires hors santé (6 812 €/étudiant pour l'USMB contre 7 387 €/étudiant pour l'ensemble des établissements). Compte tenu des effectifs retenus par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), cela correspond à un défaut de SCSP annuelle de plus de 8 M€ qui, de surcroît, ne tient pas compte du profil des établissements en termes de filières de formation.

Le processus d'élaboration du budget s'est néanmoins déroulé normalement. Les dialogues objectifs moyens (DOM) avec les composantes, services et directions ont eu lieu entre la fin du mois d'août et début octobre. La répartition de l'enveloppe formation a été présentée à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) le 13 octobre. Une présentation des grandes lignes du budget central a été faite lors du Conseil des directeurs de composantes (CDC) le 15 novembre, donc avant réception de la pré-notification SCSP et à partir d'une estimation de celle-ci qui s'est avérée optimiste au regard du document reçu dix jours plus tard. Le présent budget affiche ainsi un résultat déficitaire de 3 384 478 €, soit plus d'un million d'euros de déficit supplémentaire par rapport au montant annoncé en CDC. **Les dépenses prévisionnelles de fluides ont été revues à la baisse** afin de limiter l'impact sur le fonds de roulement qui s'établit ainsi à 15,00 jours de dépenses décaissables, qui constituent la limite du seuil de vigilance fixée par le MESR.

## 1. Le budget initial 2023 en recettes

### 1.1. Les recettes globalisées

Comparés aux montants prévisionnels issus du dernier budget rectificatif pour l'exercice 2022 (BR2), les recettes globalisées de l'USMB sont presque stables puisqu'elles n'augmentent que de 108 361 € soit une hausse de 0,08 %. Elles augmentent de 2,75 % soit de 3 421 301 € si l'on se réfère au budget initial 2022. Le tableau 1 présente les montants issus du compte financier 2021 (réalisé 2021), les prévisions successives issues du BI 2022, du BR2 2022 et du BI 2023. Les variations sont exprimées en euros et en pourcentage et font l'objet du tableau 2.

Tableau 1 : Les recettes par origine

	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023
Subvention pour charges de service public	96 344 846 €	95 191 860 €	98 136 173 €	99 958 538 €
Autres financements de l'Etat	1 028 467 €	1 840 358 €	1 616 961 €	182 084 €
Fiscalité affectée	930 626 €	873 000 €	873 000 €	907 288 €
Autres financements publics	7 524 476 €	11 794 788 €	11 980 622 €	11 912 701 €
Recettes propres	14 071 801 €	14 852 908 €	15 259 098 €	15 013 604 €
<b>Recettes globalisées</b>	<b>119 900 216 €</b>	<b>124 552 914 €</b>	<b>127 865 854 €</b>	<b>127 974 215 €</b>

Tableau 2 : La variation des recettes par origine

	Variation BI 2023/BI 2022	Variation BI 2023/BI 2022	Variation BI 2023/Après BR2 2022	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Subvention pour charges de service public	4 766 678 €	5,01%	1 822 365 €	1,86%
Autres financements de l'Etat	- 1 658 274 €	-90,11%	- 1 434 877 €	-88,74%
Fiscalité affectée	34 288 €	3,93%	34 288 €	3,93%
Autres financements publics	117 913 €	1,00%	- 67 921 €	-0,57%
Recettes propres	160 696 €	1,08%	- 245 494 €	-1,61%
<b>Recettes globalisées</b>	<b>3 421 301 €</b>	<b>2,75%</b>	<b>108 361 €</b>	<b>0,08%</b>

Les paragraphes qui suivent analyses ces évolutions.

- *La subvention pour charges de service public (SCSP)*

Le tableau 3 présente la prévision détaillée de la SCSP 2023, établie sur la base de la pré-notification du MESR. Cette pré-notification a été complétée ou amendée à la marge à partir des informations dont nous disposons au moment de l'élaboration budgétaire (en italique dans le tableau – colonne BI 2023).

#### Masse salariale

Les crédits prévus en masse salariale sont ceux figurant dans la pré-notification, ils incluent une compensation de pour 2 712 971 € pour la hausse du point d'indice, ce qui d'après les calculs faits en interne ne couvre que les emplois du plafond État hors heures complémentaires et vacations. Cette exclusion des heures complémentaires et des vacations du champ de la compensation pénalise dans la durée les établissements sous dotés qui n'ont d'autre choix que d'y avoir recours massivement, et accroît *de facto* les différences de traitement entre établissements. Pour l'USMB, elle vient annuler les crédits obtenus en 2021 et 2022 au titre du rééquilibrage (300k €). La notification comprend également des crédits pour la revalorisation indiciaire des catégories C et la tranche 2023 de la LPR (refonte indemnitaire, repyramide et revalorisation statutaire), le plan tourisme, etc. À ceux-ci s'ajoutent des crédits pour la prise en charge d'un IGE. Ont été supprimés les recettes issues du plan de relance.

#### Fonctionnement

Aucun crédit nouveau n'a été attribué au fonctionnement des laboratoires, la dotation récurrente de fonctionnement est en baisse, toutefois compensée par une recette nouvelle pour le « contrat de vie étudiante » dont nous ne connaissons pas les contours pour l'instant. Avec cette ligne, et hors actions spécifiques, la dotation de fonctionnement 2023 est en petite hausse de 0,25 % par rapport à 2022, confirmant la relative stabilité (hors crédits pour la recherche) observée depuis de nombreuses années. À ces crédits ont été ajoutés ceux liés à des actions spécifiques récurrentes : les dépenses liées aux frais de déplacements et aux indemnités versés aux membres du CNU et la dotation qui nous est attribuée pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Tableau 3 : L'évolution de la SCSP 2022 - 2023

	2ème notification 2022	Pré Notification 2023	BI 2023	Variation en € entre la 2ème notification 2022 et la pré notification 2023	Variation en %
<b>MASSE SALARIALE</b>	<b>88 314 260 €</b>	<b>90 923 944 €</b>	<b>90 983 944 €</b>	<b>2 609 684 €</b>	<b>3,02%</b>
Masses salariale	85 291 749 €	85 521 252 €	85 521 252 €	229 503 €	
DSG2 2022	500 000 €	500 000 €	500 000 €	- €	
DSG 1 STAPS	180 000 €	180 000 €	180 000 €	- €	
Hausse du point d'indice		2 712 971 €	2 712 971 €	2 712 971 €	
Création postes plan étudiants année pleine 2021	52 000 €			- 52 000 €	
Loi ORE "OUI SI" année pleine 2021	133 333 €			- 133 333 €	
Révision IFSE infirmiers		263 €	263 €	263 €	
Réforme études de santé : effectifs étudiants	17 955 €	17 955 €	17 955 €	- €	
Plan de relance : places supplémentaires rentrée 2021	305 067 €			- 305 067 €	
Plan de relance : places supplémentaires rentrée 2022	505 600 €			- 505 600 €	
PPCR 2022	24 582 €	24 582 €	24 582 €	- €	
Revalorisation indemnitaire 2022 personnels filière administrative	119 855 €	119 855 €	119 855 €	- €	
Revalorisation indemnitaire 2022 taux de promotion des personnels administratifs B et C		7 091 €	7 091 €	7 091 €	
Revalorisation indiciaire des personnels administratifs cat C		112 639 €	112 639 €	112 639 €	
LPR 2022 Repyramide2021 et 2022 enseignants chercheurs et second degré	45 633 €	45 633 €	45 633 €	- €	
LPR 2021 refonte indemnitaire BIATSS		32 091 €	32 091 €	32 091 €	
LPR 2021 reclassement enseignants chercheurs et mesures "deux fois SMIC"	9 603 €	32 663 €	32 663 €	23 060 €	
LPR 2021 repyramide IRTF		16 724 €	16 724 €	16 724 €	
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux	- 5 960 €			5 960 €	
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux (année pleine)	10 746 €	26 344 €	26 344 €	15 598 €	
LPR 2022 reclassement enseignants chercheurs et mesure deux SMIC	32 663 €			- 32 663 €	
LPR 2022 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré	443 419 €	443 419 €	443 419 €	- €	
LPR 2022 chaire des professeurs juniors	36 667 €	110 001 €	110 001 €	73 334 €	
Complément protection sociale santé	236 320 €	126 382 €	126 382 €	- 109 938 €	
LPR 2022 revalorisation contrats doctoraux (tiers d'année)	13 172 €			- 13 172 €	
LPR 2022 création contrats doctoraux (tiers d'année)	10 649 €	21 298 €	21 298 €	10 649 €	
LPR 2023 classement des jeunes chercheurs		3 990 €	3 990 €	3 990 €	
LPR 2023 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré		454 244 €	454 244 €	454 244 €	
LPR 2023 repyramide enseignants chercheurs et second degré		23 160 €	23 160 €	23 160 €	
Plan Tourisme 2022	164 500 €			- 164 500 €	
Action spécifique : Plan Tourisme		313 080 €	313 080 €	313 080 €	
Actions spécifiques : LPR 2021 : trajectoire emplois créations d'emplois	- 715 000 €			715 000 €	
Actions spécifiques : LPR 2022 reclassement des jeunes chercheurs	112 463 €			- 112 463 €	
Actions spécifiques : CRCT HORS SHS	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- €	
Actions spécifiques : CRCT SHS	15 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2022 (en tiers d'année)	22 000 €	30 000 €	30 000 €	8 000 €	
Actions spécifiques : DGS 1 2022 Recherche et Innovation	200 000 €			- 200 000 €	
Actions spécifiques : DGS 1 2022 hors Recherche et Innovation	260 000 €			- 260 000 €	
Action spécifique : compensation emploi IGE	60 000 €		60 000 €	- 60 000 €	
Action spécifique : soutien d'actions de transformation structurelle	120 000 €			- 120 000 €	
Actions spécifiques : Indemnité inflation	76 000 €			- 76 000 €	
Actions spécifiques : IUF	31 244 €	28 307 €	28 307 €	- 2 937 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 973 632 €</b>	<b>8 573 594 €</b>	<b>8 654 594 €</b>	<b>400 038 €</b>	<b>-3,56%</b>
Fonctionnement	7 401 770 €	7 239 782 €	7 239 782 €	- 161 988 €	
Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)		180 146 €	180 146 €	180 146 €	
Abes	- 83 633 €	- 83 633 €	- 83 633 €	- €	
Compensation boursiers	886 899 €	886 899 €	886 899 €	- €	
LPR 2022 : aide au démarrage moyens aux laboratoires	18 158 €	111 600 €	111 600 €	93 442 €	
Plan tourisme	132 500 €			- 132 500 €	
Action spécifique : Plan tourisme		170 220 €	170 220 €	170 220 €	
Action spécifique : Plan bibliothèques ouvertes	27 330 €	27 330 €	27 330 €	- €	
Action spécifique : AMI émergences projet Acc'INNOV	52 805 €			- 52 805 €	
Action spécifique : Accompagnement handicapés	125 000 €		55 000 €	- 125 000 €	
Action spécifique : Loi ORE Plan investissement	50 000 €			- 50 000 €	
Action spécifique : IUF crédits scientifiques	45 000 €	41 250 €	41 250 €	- 3 750 €	
Action spécifique : Aide au démarrage pour laboratoires	111 600 €			- 111 600 €	
Action spécifique : Enquête Insertion	400 €			- 400 €	
Action spécifique : Indemnités CNU	7 077 €		12 000 €	- 7 077 €	
Action spécifique : Indemnités CNU			14 000 €	- €	
Action spécifique : Concours ITRF	1 726 €			- 1 726 €	
Plan de relance : PNRR Services numériques aux étudiants (SERVET)	197 000 €			- 197 000 €	
<b>Opérations immobilières</b>	<b>260 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>23,08%</b>
Accessibilité		80 000 €	80 000 €	80 000 €	
Dotation sûreté	60 000 €			- 60 000 €	
Mise en sécurité	200 000 €	240 000 €	240 000 €	40 000 €	
<b>Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Loi ORE Plan investissement					
<b>Autres</b>				- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>97 547 892 €</b>	<b>99 817 538 €</b>	<b>99 958 538 €</b>	<b>2 269 646 €</b>	<b>2,47%</b>

La colonne 1 correspond à la notification intermédiaire, reçue en août dernier, au titre du budget 2022 ; la deuxième colonne reprend la pré-notification reçue au titre de 2023 avec les compléments de crédits précédemment évoqués.

- *Les autres financements État*

Tableau 4 : L'évolution des autres financements de l'État

Autres Financements Etat	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Subventions Autres	1 028 467 €	1 840 358 €	1 616 961 €	182 084 €	-88,74%

La forte baisse des recettes se justifie par le fait qu'en 2022 avaient été prévus des crédits dans le cadre du plan de relance (859 500 €), du plan ORE (250 000 €) et du DSG, notamment. Cette année, sont inscrits uniquement la subvention attendue pour le CNFEDS (104 904 €), une mise à disposition d'un enseignant auprès du ministère et un financement dans le cadre du programme PAUSE. Il est à noter que la subvention pour le CNFEDS est réduite, certaines missions de ce centre n'étant plus assurées.

- *Fiscalité affectée*

Fiscalité affectée	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
CVEC	930 626 €	873 000 €	873 000 €	907 288 €	3,93%

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est affectée, conformément au code de l'éducation (article L. 841-5), aux actions favorisant l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Elle doit être comptabilisée en fiscalité affectée. Le reversement initial aux universités de cette contribution est de 42 € par étudiant, mais des versements complémentaires sont prévus dans le courant de l'année budgétaire. L'USMB a en effet perçu 63,69 € par étudiant en 2022. La prévision 2022 a été établie sur la base suivante, à savoir 14 000 étudiants (USMB) x 62 € et 741 étudiants des écoles d'infirmières (IFSI) à 53,02 € (reversement de l'UGA).

- *Les autres financements publics*

Tableau 5 : L'évolution des autres financements publics

Autres financements publics	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
ANR IA	1 799 159 €	2 958 595 €	2 461 871 €	3 826 585 €	55,43%
ANR hors IA	645 461 €	2 059 214 €	2 142 307 €	1 677 663 €	-21,69%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	577 148 €	1 812 311 €	2 053 311 €	1 639 629 €	-20,15%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	2 092 648 €	2 388 858 €	2 777 352 €	2 474 317 €	-10,91%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	2 410 060 €	2 575 810 €	2 545 781 €	2 294 607 €	-9,87%

Les projets inscrits au titre de l'ANR investissements d'avenir (IA) augmentent fortement (55,43). Ils sont détaillés ci-dessous:

- le projet NCU2 @spire pour 870 653 € soit 262 832 € de plus qu'après BR2 2022,
- le projet EUR Solar academy pour 313 681 € soit 80 001 € de moins qu'après BR2 2022,
- les projets Campus connectés pour 68 640 € soit 32 121 € de plus qu'après BR2 2022,
- le projet Campus des Métiers pour 224 138 € soit 93 512 € de plus qu'après BR2 2022,
- le projet UNITA pour 613 504 € soit 266 223 € de plus qu'après BR2 2022,
- le projet SHINE pour 438 806 € soit 398 761 € de plus qu'après BR2 2022,
- le projet Accélération pour 288 099 soit 283 099 € de plus qu'après BR2 2022,
- le projet Avenir(s) pour 198 858 € soit 85 268 € de plus qu'après BR2 2022,

- le financement d'une thèse pour 96 000 €,
- le projet INES2S pour 78 762 €,
- le projet PSPC Railmon pour 214 064 €,
- le projet PEGASE pour 52 000 €,
- divers projets pour 69 380 €,
- PIA4 en attente de réponse ou de dépôt pour 300 000 €.

Les recettes issues des ANR hors investissements d'avenir sont en baisse (**- 21,69 %**). Un certain de nombres de contrat aux montants élevés sont terminés ce qui génère une baisse des prévisions de recettes.

La baisse des recettes issues de la région Auvergne-Rhône-Alpes est due à la fin d'un projet Alcotra mais également à une diminution des crédits mis en réserve en recherche en attente de réponse à différents appels d'offre de la région.

Les subventions issues de l'Union européenne sont en baisse au regard de la prévision après BR2 mais en légère hausse par rapport au BI 2022. Cette baisse est liée à une diminution de la prévision des projets INTERREG.

*Tableau 6 : L'évolution des autres ressources*

Ressources Propres	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Droits d'inscription	1 878 599 €	2 584 046 €	2 588 246 €	2 594 555 €	0,24%
Alternance, formation continue et VAE	7 969 527 €	8 875 610 €	8 712 088 €	9 509 039 €	9,15%
Taxe d'apprentissage	847 964 €	693 071 €	690 820 €	730 295 €	5,71%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	1 273 373 €	1 224 758 €	1 428 858 €	1 004 880 €	-29,67%
Valorisation	720 221 €	177 433 €	203 433 €	5 825 €	-97,14%
Fondation Don Legs	48 027 €	63 432 €	113 596 €	44 000 €	-61,27%
Autres recettes	1 334 091 €	1 234 558 €	1 522 057 €	1 125 010 €	-26,09%
	<b>14 071 802 €</b>	<b>14 852 908 €</b>	<b>15 259 098 €</b>	<b>15 013 604 €</b>	<b>-1,61%</b>

Les prévisions de recettes hors subventions sont en baisse de 1,61 % par rapport au BR2 mais en hausse au regard du BI 2022. Les baisses les plus importantes concernent les ressources versées par la fondation, la valorisation, les contrats et prestations de recherche et les autres recettes.

Les recettes prévisionnelles de la formation continue et de l'alternance sont en hausse par rapport à la dernière estimation du BR2 2022 (+ 9,15 %), en proportion du développement des activités. La collecte de la taxe d'apprentissage estimée par les composantes est en légère hausse. La réforme de 2020 s'est accompagnée d'une baisse du taux de la part affectable aux formations professionnelles initiales (passé de 23 % à 13 %) qui a réduit homothétiquement la collecte de taxe de l'établissement. Il convient de rester vigilant en 2023 car le système de collecte va être modifié, les URSSAF et la MSA devenant collecteurs alors que la Caisse des dépôts et consignation sera en charge de la répartition au vu des indications communiquées par les employeurs *via* une plate forme listant l'ensemble des formations éligibles.

En ce qui concerne les contrats et prestations de recherche, leur montant a été évalué avec prudence. Aucune recette en provenance de la SATT (aucun contrat prévu actuellement) n'a été inscrite à ce budget. La ligne valorisation est par conséquent en très forte baisse.

Les autres recettes diminuent. Un nombre de conventions n'ont pas été renouvelés en 2023. De plus, au BR1 2022, avait été inscrite une recette exceptionnelle de 190 000 € liée au remboursement de deux sinistres.

## 1.2 Les recettes fléchées

Les recettes fléchées correspondent aux crédits issus du Contrat de plan État-région (CPER) et du deuxième Programme d'investissements prioritaires (PIP2).

*Tableau 7 : L'évolution des recettes fléchées*

Recettes Fléchées	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	1 371 232 €	890 000 €	436 888 €	4 156 634 €	851,42%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	85 050 €	25 000 €	300 000 €	150 000 €	-50,00%
	1 456 282 €	915 000 €	736 888 €	4 306 634 €	484%

Il s'agit encore de prévisions anticipant les décisions définitives des collectivités qui ne sont pas encore arrêtées. Les recettes fléchées issues de la région sont en forte hausse, alors que celles hors région diminuent, cette baisse concerne le projet HELIOTIM. Ont été inscrits à ce BI les projets suivants :

### Financement État et autres :

- le projet recherche (HELIOTIM) pour 150 000 €,
- le projet CEDRA pour 50 000 €.

### Financement Région :

- le projet d'accueil de site d'Annecy pour 2 110 000 €,
- la halle des sports de Jacob-Bellecombette pour 46 634 €,
- le 1 % artistique du bâtiment Polytech du Bourget-du-Lac pour 50 000 €,
- la rénovation de la BU de Jacob-Bellecombette pour 800 000 €,
- la rénovation énergétique de l'IUT d'Annecy pour 1 100 000 €.

## 2. Le budget initial 2023 en dépenses (AE et CP)

Les dépenses, déclinées en AE (autorisations d'engagement) et CP (crédits de paiement), se décomposent en dépenses de masse salariale, dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

### 2.1 Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel des universités sont contraintes par des plafonds d'emplois, exprimés en équivalents temps pleins travaillés (ETPT) et des plafonds de masse salariale. Le plafond 1 (PF1) est fixé par l'État. Il est contraint en termes d'emplois (1 126 ETPT) et en termes de masse salariale qui ne peut dépasser le montant notifié par la tutelle. Le plafond 2 (PF2) est le plafond « établissement » ; ses niveaux (en ETPT et en masse salariale) sont votés par le conseil d'administration dans le cadre du budget. Le planfond 2 reflète les emplois et la masse salariale dont le financement est assuré par des recettes autres que la SCSP.

#### 2.1.1 La masse salariale

Rappelons qu'en ce qui concerne la masse salariale, les autorisations d'engagement sont réglementairement égales aux crédits de paiement.

*Tableau 8 : L'évolution des prévisions des dépenses de masse salariale*

	CF 2021			BI 2022			Après BR2 2022			BI 2023		
	PF1	PF2	Total	PF1	PF2	Total	PF1	PF2	Total	PF1	PF2	Total
MS gérée centralement	80 132 227 €	1 762 570 €	81 894 798 €	81 509 863 €	1 477 110 €	82 986 973 €	83 222 860 €	1 848 837 €	85 071 697 €	85 222 949 €	1 998 577 €	87 221 526 €
MS sur composantes et services		5 602 057 €	5 602 057 €		8 807 123 €	8 807 123 €	- €	8 002 892 €	8 002 892 €		9 417 056 €	9 417 056 €
Heures complémentaires	5 728 614 €	2 492 072 €	8 220 686 €	5 740 321 €	2 826 351 €	8 566 672 €	5 984 752 €	2 717 830 €	8 702 582 €	5 568 064 €	3 260 470 €	8 828 534 €
<b>Total</b>	<b>85 860 841 €</b>	<b>9 856 700 €</b>	<b>95 717 541 €</b>	<b>87 250 184 €</b>	<b>13 110 584 €</b>	<b>100 360 768 €</b>	<b>89 207 612 €</b>	<b>12 569 559 €</b>	<b>101 777 171 €</b>	<b>90 791 013 €</b>	<b>14 676 103 €</b>	<b>105 467 116 €</b>

	Variation BI 2023/BI 2022	Variation BI 2023/Après BR2 2022
MS gérée centralement	5,10%	2,53%
MS sur composantes et services	6,93%	17,67%
Heures complémentaires	3,06%	1,45%
<b>Total</b>	<b>5,09%</b>	<b>3,63%</b>

La prévision des heures complémentaires (HC) inscrites au BI 2023 est issue des remontées des composantes et des services ajustée au vu des heures réalisées sur l'année universitaire 2021-2022 et des effectifs étudiants.

La masse salariale totale augmente fortement. La hausse est de 5 106 348 € par rapport au BI 2022 soit 3 540 829 € en crédits État et 1 565 519 € en ressources propres. Si l'on compare la masse salariale après BR2 2022 à celle du BI 2023, la hausse est de de 3 689 945 €. La différence (BI 2022/BI 2023) s'explique principalement par la hausse du point d'indice qui impacte aussi bien le plafond État (la masse salariale, les heures complémentaires et certaines primes) que celui sur ressources propres. Cette variation comprend également les revalorisations de rémunérations, y compris celles des doctorants et le reclassement des jeunes enseignants-chercheurs dans le cadre de la LPR . La hausse de la masse salariale sur ressources propres est également liée à un accroissement des recrutements sur projets.

## 2.1.2 Le tableau des emplois

Le plafond des emplois État avait augmenté de 14 emplois entre 2021 et 2022 soit 1 125 après BR2 2022. Une hausse complémentaire liée au complément en année pleine d'une allocation doctorale porte ce plafond État à 1 126 ETPT pour 2023.

Pour la première fois cette année, le plafond d'emplois Etat est atteint, estimé à 1 125,91 ETPT. La variation des effectifs titulaires (plafond 1) correspond à la prise en compte des campagnes d'emplois 2022 des titulaires en année pleine et celle de 2023 sur les 4 derniers mois de l'année. Les campagnes d'emplois des titulaires consistent à inscrire aux concours de la fonction publique tout ou partie des postes vacants. Cette année, 31 postes ont été inscrits à la campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs et 38 pour les BIATSS. Il s'agit de pourvoir des postes vacants, des départs en retraite mais également des créations dont deux postes d'enseignants chercheurs pour les STAPS (créations du MESR après le DSG 2022) et 8 postes pour les BIATSS. La hausse des non titulaires enseignants en CDI est compensée par la baisse des enseignants en CDD. La hausse des effectifs de non titulaires BIATSS du plafond 1 est liée à une reconduction des CDD sur postes pérennes non inscrits dans la campagne d'emplois.

La hausse prévisionnelle des CDD financés sur projet justifie, en grande partie, la variation du plafond 2.

Tableau 9 : La variation des emplois

PLAFOND D'EMPLOI	CATEGORIE	BI 2023	BR2 2022	BR1 2022	BI 2022	BI 2023 -BR2 2022
1	TITULAIRES ENS	533,32	529	532,82	533,01	4,32
	TITULAIRES BIATSS	412,65	404,5	410,41	413,68	8,15
	NON TITULAIRES ENS	46	50,17	47,88	44,67	-4,17
	ATER ET DOCTORANT CONTRACTUEL	54,33	49,5	47,91	48,00	4,83
	NON TITULAIRES ENS CDI	6,25	2,53	1,67	2,67	3,72
	NON TITULAIRES BIATSS	53,88	49,81	42,88	38,61	4,07
	NON TITULAIRE BIATSS CDI	19,48	17,93	19	19,34	1,55
<b>TOTAL P1</b>		<b>1 125,91</b>	<b>1 103,44</b>	<b>1 102,57</b>	<b>1 099,98</b>	<b>22,47</b>
2	NON TITULAIRES ENS CDD	15,83	12,33	11,61	11,53	3,50
	NON TITULAIRES ENS CDI	12,83	13,83	13,83	13,5	-1,00
	NON TITULAIRES BIATSS	110,81	106,43	111,71	87,88	4,38
	NON TITULAIRE BIATSS CDI	24,55	24,74	23,94	24,1	-0,19
	DOCTORANTS	68,8	69,23	66,64	62,01	-0,43
<b>TOTAL P2</b>		<b>232,82</b>	<b>226,56</b>	<b>227,73</b>	<b>199,02</b>	<b>6,26</b>
<b>Total général</b>		<b>1 358,73</b>	<b>1 330,00</b>	<b>1 330,30</b>	<b>1 299,00</b>	<b>28,73</b>

## 2.2 Les dépenses de fonctionnement

Tableau 10: L'évolution des dépenses de fonctionnement (AE et CP)

	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
AE	15 758 273 €	20 812 684 €	22 053 316 €	23 676 937 €	7,36%
CP	15 099 469 €	20 580 365 €	21 600 630 €	23 651 549 €	9,49%
Ecart	<b>658 803 €</b>	<b>232 319 €</b>	<b>452 686 €</b>	<b>25 388 €</b>	

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,36 % en AE et de 9,49 % en CP par rapport au budget après BR2. Cette hausse est la conséquence du surcoût énergétique et plus globalement de l'inflation. Les dépenses énergétiques sont estimées à 3,90 M€ alors qu'au BI 2022 elles s'élevaient à 1,46 M€. Cette forte augmentation est cohérente avec les estimations faites par le MESR. Elle n'est actuellement pas compensée par des recettes de l'État et explique la majorité du déficit du compte de résultat prévisionnel. Un nouveau marché de nettoyage a, également, généré une hausse de nos dépenses, à laquelle il faut ajouter la hausse du prix du papier, du petit mobilier ou encore du carburant. Pour permettre de supporter ces hausses conséquentes, il a été acté au moment du débat d'orientation budgétaire de maintenir les dotations des composantes et services à un niveau sensiblement équivalent à celui du BI 2022. Des crédits en réserve permettront d'abonder par

virements en cours d'année les services et composantes, en particulier la direction du patrimoine qui porte le budget des consommations énergétiques.

L'écart entre AE et CP est de 25 388 €. Il s'agit de contrats et marchés dont les engagements ont été réalisés avant 2023 (AE < CP) ou de contrats pluriannuels qui seront signés en 2023 (AE > CP) ; c'est le cas notamment du renouvellement du marché du commissariat aux comptes et pour la documentation numérique. La recherche, Polytech et les services centraux sont impactés par ces écarts.

Tableau 11: Justification de l'écart AE/CP

Ecart AE/CP	AE 2023	CP 2023	Variation 2023
Assurances	7 000 €	25 860 €	- 18 860 €
Certification des comptes	150 000 €	25 000 €	125 000 €
Mise à disposition d'un enseignant	99 000 €	150 000 €	- 51 000 €
Formations des apprentis	26 088 €	38 773 €	- 12 685 €
Logiciel SAGHE	866 995 €	854 310 €	12 685 €
Marché infogérance		26 667 €	- 26 667 €
Conventions UGA PETREL et DSIM	121 000 €	152 000 €	- 31 000 €
Documentation numérique	572 434 €	506 969 €	65 465 €
Contrats de recherche	321 820 €	359 370 €	- 37 550 €
<b>Reste à payer fonctionnement</b>	<b>2 164 337 €</b>	<b>2 138 949 €</b>	<b>25 388 €</b>

## 2.3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse, avec une forte disparité entre les investissements fléchés et les investissements non fléchés.

Tableau 12 : L'évolution des dépenses d'investissement (AE et CP)

	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
AE non fléchées	5 417 665 €	7 428 197 €	9 019 857 €	7 229 921 €	-19,84%
AE sur opérations fléchées	298 834 €	2 870 000 €	2 056 888 €	20 514 511 €	897,36%
<b>Total AE</b>	<b>5 716 499 €</b>	<b>10 298 197 €</b>	<b>11 076 745 €</b>	<b>27 744 432 €</b>	<b>150,47%</b>
CP non fléchés	3 763 066 €	7 195 197 €	8 412 287 €	7 295 991 €	-13,27%
CP sur opérations fléchées	1 137 933 €	915 000 €	736 888 €	4 425 511 €	500,57%
<b>Total CP</b>	<b>4 900 999 €</b>	<b>8 110 197 €</b>	<b>9 149 175 €</b>	<b>11 721 502 €</b>	<b>28,12%</b>
<b>Ecart</b>	<b>-</b>	<b>1 140 000 €</b>	<b>2 188 000 €</b>	<b>1 927 570 €</b>	<b>16 022 930 €</b>

Les dépenses d'investissement sur crédits non fléchés sont en baisse par rapport à 2022 en AE. Au BI 2022, 3,2 M€ avaient été affectés à la direction du patrimoine pour des opérations de maintenance et de réhabilitation. Cette année 800 000 € de plus y ont été affectés afin de réaliser des travaux supplémentaires de rénovation énergétique. Les composantes bénéficient également de 270 000 € de plus. *A contrario* les crédits d'investissement ont été réduits en recherche (baisse des crédits d'investissement financés sur contrat).

La hausse sur crédits fléchés concerne principalement le projet de la rénovation de la BU du site de Jacob-Bellcombette. Cette rénovation sera réalisée sous forme d'un marché global de performance qui nous engage sur 10 ans. Ainsi en 2023, la totalité des crédits prévus pour cette opération sera engagée alors que les paiements s'effectueront sur 10 ans.

*Tableau 13 : Le détail des dépenses d'investissement fléchées*

<b>AE fléchées</b>	<b>Opérations</b>	<b>CP fléchés</b>
1 400 000 €	Accueil de site Annecy	2 110 000 €
17 574 000 €	Rénovation BU Jacob	800 000 €
25 000 €	Rénovation Marcoz	
1 100 000 €	Rénovation énergétique IUT A	1 100 000 €
50 000 €	Polytech 1% artistique	50 000 €
50 000 €	CEDRA	50 000 €
46 634 €	Halle des sports	46 634 €
268 877 €	HELIOSTIM	268 877 €
<b>20 514 511 €</b>		<b>4 425 511 €</b>

L'écart entre les AE et les CP sur les opérations fléchées est de 16 089 000 €. Il s'agit de la construction de l'accueil de site d'Annecy dont les travaux ont débuté en 2022 mais surtout, comme cela vient d'être précisé, de la rénovation de la BU de Jacob-Bellecombette.

L'écart entre les AE et les CP sur les opérations non fléchées s'élève à 66 070 €. Le tableau 14 détaille cette différence.

*Tableau 14: Le détail de l'écart AE/CP des dépenses d'investissement non fléchées*

<b>AE non fléchées</b>	<b>Opérations</b>	<b>CP non fléchés</b>
	Achat véhicule IUT Annecy	13 270 €
	Achat d'un laser	52 800 €
- €	<b>TOTAL</b>	<b>66 070 €</b>

### 3. Le budget initial 2023 en droits constatés

#### 3.1. Le compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel retrace, en droits constatés, les dépenses et recettes liées à la masse salariale et au fonctionnement présentés dans les deux sections précédentes. Le tableau 15 présente l'évolution du compte de résultat prévisionnel. Le déficit prévisionnel au BI 2023 ressort à - 3 384 478 €, contre - 492 107 € au BI 2022.

Tableau 15 - L'évolution du compte de résultat : du compte financier 2021 au BI 2023

CHARGES	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Personnel	94 712 082 €	99 763 055 €	101 171 393 €	105 173 870 €	3,96%
dont charges de pensions civiles*	26 947 662 €	27 957 615 €	28 541 222 €	29 324 609 €	2,74%
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 507 069 €	27 811 862 €	28 840 192 €	30 436 911 €	5,54%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>120 219 151 €</b>	<b>127 574 917 €</b>	<b>130 011 585 €</b>	<b>135 610 781 €</b>	<b>4,31%</b>
Résultat prévisionnel: bénéfice	3 569 968 €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>123 789 119 €</b>	<b>127 574 917 €</b>	<b>130 011 585 €</b>		
PRODUITS	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Subventions de l'Etat	95 824 245 €	95 191 860 €	98 266 173 €	99 958 538 €	1,72%
Fiscalité affectée	930 626 €	873 000 €	873 000 €	907 288 €	3,93%
Autres subventions	6 308 770 €	11 489 287 €	10 764 696 €	11 645 037 €	8,18%
Autres produits	20 725 478 €	19 528 663 €	19 753 933 €	19 715 440 €	-0,19%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>123 789 119 €</b>	<b>127 082 810 €</b>	<b>129 657 802 €</b>	<b>132 226 303 €</b>	<b>1,98%</b>
Résultat prévisionnel : perte	- €	492 107 €	353 783 €	3 384 478 €	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>123 789 119 €</b>	<b>127 574 917 €</b>	<b>130 011 585 €</b>	<b>135 610 781 €</b>	<b>4,31%</b>

Depuis 2018, les charges de personnel inscrites dans le budget AE/CP et celles en droits constatés diffèrent.

La masse salariale en AE/CP s'élève ainsi à 105 467 116 € et celles en droits constatés est de 105 173 870 € soit une différence de 293 246 €. En effet, en AE/CP, l'ensemble des dépenses de personnel sont à prendre en compte alors que dans le budget en droits constatés, les taxes sur salaires sont à inscrire en dépenses de fonctionnement sur la ligne impôts et taxes. L'écart entre les crédits de paiement et les droits constatés (DC) en fonctionnement se justifie ainsi :

<b>Fonctionnement en DC</b>	<b>30 436 911 €</b>
Taxe sur salaires	293 246 €
<b>Fonctionnement DC hors taxes</b>	<b>30 143 665 €</b>
Dotation aux amortissements	6 492 115 €
<b>Fonctionnement en CP</b>	<b>23 651 550 €</b>

Le résultat déficitaire représente en valeur absolue 2,5 % du total des charges de fonctionnement. Ce déficit est dû à l'inflation et en particulier la hausse du coût de l'énergie, actuellement compensée de manière très limitée. Son montant peut être décomposé comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 16 – Décomposition du déficit de fonctionnement

	BI 2023
Prél FDR lié à des recettes antérieures	- 899 042 €
Déficit corrigé	- 2 485 436 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 384 478</b>

L'écart entre les recettes encaissées et les recettes en droits constatés (produits) se décompose de la façon suivante :

<b>Recettes DC</b>	<b>132 226 303 €</b>
Reprise sur provision	16 400 €
Reprise financements attachés à des actifs	4 692 115 €
Projets recherche dont les encaissements < DC	1 337 958 €
Projets recherche dont les encaissements > DC	268 166 €
<b>Recettes RE</b>	<b>126 447 996 €</b>

Il s'agit de recettes non encaissables (deux premières lignes) ou de décalages entre l'émission du titre de recettes en droits constatés et son encaissement qui ne concernent que les contrats pluriannuels (recherche). La reprise sur provisions est justifiée par une prévision à la baisse du financement des allocations de retour à l'emploi (16 400 €).

### 3.2 La capacité d'autofinancement

Le budget affiche une insuffisance d'autofinancement de 1 600 878 €. Ce BI 2023 procéde ainsi à un prélèvement sur fonds de roulement aussi bien pour équilibrer la section de fonctionnement que la section d'investissement (voir *infra* paragraphe 3.3).

Tableau 17 : L'évolution de la CAF prévisionnelle

	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>	3 569 968 €	- 492 107 €	- 353 783 €	- 3 384 478 €	856,65%
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 476 393 €	6 630 889 €	6 630 889 €	6 492 115 €	-2,09%
- reprises sur dépréciations et provisions	- 1 101 977 €	- 110 000 €	- 110 000 €	- 16 400 €	-85,09%
- reprise des financements rattachés à des actifs	- 4 999 958 €	- 4 630 889 €	- 4 630 889 €	- 4 692 115 €	1,32%
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>5 944 426 €</b>	<b>1 397 893 €</b>	<b>1 536 217 €</b>	<b>- 1 600 878 €</b>	<b>-204,21%</b>

### 3.3 La situation patrimoniale

Tableau 18- L'évolution du tableau de financement

EMPLOIS	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Insuffisance d'autofinancement				1 600 878 €	
Investissements	5 038 091 €	8 110 197 €	9 149 175 €	11 721 502 €	28,12%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 038 091 €</b>	<b>8 110 197 €</b>	<b>9 149 175 €</b>	<b>13 322 380 €</b>	<b>45,61%</b>
Apport au fonds de roulement					
RESSOURCES	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023	Variation BI 2023/Après BR2 2022
Capacité d'autofinancement	5 944 426 €	1 397 893 €	1 536 217 €		
Financement de l'actif par l'État	1 105 192 €	1 134 500 €	1 584 410 €	268 877 €	-83,03%
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 708 282 €	2 923 735 €	2 572 661 €	5 918 195 €	130,04%
Autres ressources	1 500 €				
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>8 759 400 €</b>	<b>5 456 128 €</b>	<b>5 693 288 €</b>	<b>6 187 072 €</b>	<b>8,67%</b>
Prélèvement/Abondement sur fonds de roulement	3 721 309 €	- 2 654 069 €	- 3 455 887 €	- 7 135 308 €	

Il n'y a pas d'écart entre les dépenses d'investissement prévues en CP et en DC. La hausse entre le BI 2023 et le BR2 est de 28,12 % alors qu'elle est 44,53 % de BI à BI. Les composantes disposent de plus de crédits d'investissement qu'au BI 2022, hausse de la dotation de 270 000 €, alors que ceux affectés à la recherche diminuent (baisse de financements issues des contrats). L'augmentation des crédits d'investissement ouverts sur le budget du patrimoine s'élève à 4 366 634 € répartis comme suit : + 3 566 634 € de crédits fléchés et + 800 000 € de crédits non fléchés. Il est à noter qu'une partie des crédits inscrits à ce BI a fait l'objet d'une déprogrammation au BR2, c'est notamment le cas pour

certaines opérations inscrites sur le budget de la direction du patrimoine. La liste des dépenses est détaillée dans le tableau 19.

Tableau 19 - Liste des dépenses d'investissement

Opérations	Montant
Accueil de site Annecy	2 110 000 €
Rénovation énergétique IUT A	1 100 000 €
1% artistique Polytech	50 000 €
CEDRA	50 000 €
Rénovation BU Jacob	800 000 €
Halle des sports	46 634 €
HELIOSTIM	268 877 €
<b>Investissements fléchés</b>	<b>4 425 511 €</b>
Schéma directeur immobilier	215 000 €
Création ascenseur/salle blanche/Lake switch	460 000 €
Entretien et maintenance des sites	120 000 €
Rénovation bâtiment DEVE site du Bourget	300 000 €
Rénov Bât. 12B Bourget (CEPART)	45 000 €
Chaufferie du Bourget	70 000 €
Etudes préalables pour rénovation bat 8ABC et 10 site Bourget	100 000 €
Transition énergétique	1 100 000 €
Signalétique	25 000 €
Travaux de sécurité	290 000 €
Chaufferie IAE Annecy	25 000 €
Passerelle IUT A	380 000 €
Accompagnement travaux pédagogiques	250 000 €
Panneaux photovoltaïques Mécatronique	90 000 €
GER	170 000 €
Remplacement de sorbonnes	120 000 €
Rénovation étanchéité toiture Bat 23 Jacob	80 000 €
Vidéoprotection Jacob	160 000 €
<b>PATRIMOINE non fléchés</b>	<b>4 000 000 €</b>
Equipement recherche financé	769 061 €
Equipement recherche sur dotation	310 500 €
Equipements pédagogiques	1 036 070 €
Direction du numérique	238 000 €
Grands Projets	212 500 €
SFC	50 000 €
SDS	55 780 €
SCD	69 900 €
DRH	15 000 €
Equipement services centraux (DEVE/PITON)	14 000 €
Service Prévention	5 180 €
Crédit de sécurité	320 000 €
Crédit en réserve	200 000 €
<b>TOTAL HORS PATRIMOINE NON FLECHES</b>	<b>3 295 991 €</b>
<b>TOTAL UNIVERSITE</b>	<b>11 721 502 €</b>

Le prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement est de 7 135 308 €, en hausse de BI à BI de 4 481 239 €. Le résultat déficitaire contribue largement à cette hausse, ainsi que des travaux dans le cadre de la transition énergétique (1,1 million €) entre le BI 2022 et le BI 2023.

**Détail du prélèvement**

Déficit BI	2 485 436 €
CVEC	96 000 €
Prélèvement sur FDR Plan tourisme	220 000 €
Prélèvement sur FDR projet SERVET	42 000 €
Prélèvement sur FDR SCSP (DSG)	541 042 €
Schéma directeur immobilier	215 000 €
Création ascenseur/salle blanche/Lake switch	460 000 €
Entretien et maintenance des sites	220 000 €
Rénov Bât. 12B Bourget	45 000 €
Etudes préalables diverses	100 000 €
Rénovation bâtiment DEVE site du Bourget	240 830 €
Transition énergétique	1 100 000 €
Signalétique	25 000 €
Chaufferie IAE Annecy	25 000 €
Chaufferie du Bourget	70 000 €
Passerelle IUT A	380 000 €
Accompagnement travaux pédagogiques	250 000 €
Panneaux photovoltaïques Mécatronique	90 000 €
GER	170 000 €
Remplacement de sorbonnes	120 000 €
Rénovation étanchéité toiture Bat 23 Jacob	80 000 €
Vidéoprotection Jacob	160 000 €
	7 135 308 €

## 4. Les indicateurs du budget initial 2023

### 4.1 Le fonds de roulement

Tableau 20 : L'évolution de la composition du fonds de roulement

	réserves disponibles	CVEC dont FSDIE	SCSP	reports PPI	provisions et dépréciations de créances	total
<b>FDR après Compte financier 2020</b>	<b>9 014 013 €</b>	<b>864 753 €</b>	<b>208 953 €</b>	- €	<b>2 155 359 €</b>	<b>12 243 078 €</b>
Aide étudiants handicapés			7 500 €			7 500 €
Lutte contre les violences sexistes/sexuelles			6 000 €			6 000 €
Création d'emplois			715 000 €			715 000 €
Tutorat étudiants			- 145 011 €			- 145 011 €
Enquête insertion 2020/2021			- 11 223 €			- 11 223 €
Prolongation contrats doc			- 52 719 €			- 52 719 €
Opérations non budgétaires	4 972 €					4 972 €
Variation de stock	- 5 510 €					- 5 510 €
Variation des cautions	- 539 €					- 539 €
Variation 2020	2 222 084 €	270 821 €			188 033 €	2 680 938 €
Dépréciations comptes clients					526 873 €	526 873 €
<b>FDR après Compte financier 2021</b>	<b>11 235 020 €</b>	<b>1 135 574 €</b>	<b>728 500 €</b>	- €	<b>2 870 265 €</b>	<b>15 969 359 €</b>
BI 2022	- 2 134 619 €	- 409 450 €			- 110 000 €	- 2 654 069 €
BR1 2022	- 2 342 666 €		- 728 500 €			- 3 071 166 €
BR2 2022	2 006 898 €	262 450 €				2 269 348 €
<b>FDR après BR2 2022</b>	<b>8 764 633 €</b>	<b>988 574 €</b>	- €	- €	<b>2 760 265 €</b>	<b>12 513 472 €</b>
BI 2023	- 7 022 908 €	- 96 000 €			- 16 400 €	- 7 135 308 €
<b>FDR après BI 2023</b>	<b>1 741 725 €</b>	<b>892 574 €</b>	- €	- €	<b>2 743 865 €</b>	<b>5 378 164 €</b>

En jours de dépenses de fonctionnement décaissables, les réserves disponibles représentent 5 jours au BI 2023 contre 16 jours au BI 2022. Le fonds de roulement représente 15,00 jours de fonctionnement, soit au niveau du seuil de vigilance. Il était de 21 jours au BI 2022.

### 4.2 Le solde budgétaire et la trésorerie

Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement. Il mesure le décalage entre encaissements et décaissements. Avec la variation des comptes de tiers, il explique l'évolution prévisionnelle de la trésorerie. Le solde budgétaire est de **- 8 559 318 €**. La variation de trésorerie est de **- 8 740 978 €** dont **- 181 660 €** au titre des opérations pour comptes de tiers.

Le tableau 21 page suivante présente les évolutions des indicateurs FR, BFR et trésorerie : montants constatés au compte financier 2021, montants estimés après le BR2 2022 et prévision BI 2023.

La trésorerie prévisionnelle au 31/12/2023 s'élève à 10 019 890 € ; elle correspond à 28 jours de dépenses prévisionnelles décaissables de fonctionnement soit 1 jour de plus qu'au BI 2022. Ce ratio est situé sous le seuil de vigilance (30 jours).

Il faut rappeler que ces calculs sont construits sur les données du BR2 2022 et qu'une prévision actualisée pourra être faite au moment du BR1, après la présentation du compte financier 2022 prévue en mars 2023.

Tableau 21 : Évolutions du FR, du BFR et de la Trésorerie

		Montants (€)
EXÉCUTION	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2020	12 243 077
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2020	-3 818 912
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2020	16 061 989
	Variation du FONDS DE ROULEMENT 2021	3 726 279
	Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) 2021	10 300 499
	Variation de la TRESORERIE 2021	6 574 220
	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	15 969 356
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	-6 666 853
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2021	22 636 209
PRÉVISION	Variation du FONDS DE ROULEMENT 2022	-3 455 887
	Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) 2022	419 454
	Variation de la TRESORERIE 2022	-3 875 341
	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	12 513 469
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	-6 247 399
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2022	18 760 868
	Variation du FONDS DE ROULEMENT 2023	-7 135 308
	Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) 2023	1 605 670
	Variation de la TRESORERIE 2023	-8 740 978
	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	5 378 161
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	-4 641 729
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2023	10 019 890

#### 4.3 Les restes à payer

Le tableau 22 présente la prévision d'évolution des restes à payer en fin d'année 2023. Ces données sont très évolutives, puisque des factures sont payées et des engagements sont saisis quotidiennement.

Tableau 22 : L'évolution prévisionnelle des restes à payer

Reste à payer	Montant
Fléché	1 728 003 €
Non fléché	9 117 739 €
<b>Total au 31/12/2022</b>	<b>10 845 741 €</b>
<b>Variation 2023</b>	
Fléché	16 089 000 €
Non fléché	- 40 682 €
<b>Total</b>	<b>16 048 318 €</b>
<b>Reste à payer au 31/12/2023</b>	
Fléché	17 817 003 €
Non fléché	9 077 057 €
<b>Total</b>	<b>26 894 059 €</b>

Les restes à payer au 31/12/2023 sont supérieurs à la trésorerie prévisionnelle disponible à la même date. Comme rappelé précédemment, il est prudent d'attendre le compte financier 2022 avant de porter un jugement définitif sur ce sujet. Il convient de préciser également que les restes à payer ne sont pas exigibles au 31/12/2023. Par ailleurs, il faut rappeler que le marché global de performance lié à la rénovation de la BU de Jacob-Bellecombette génère des restes à payer conséquents puisque l'intégralité du marché sera engagé en 2023 alors que les paiements seront échelonnés sur 10 ans. Si

nous neutralisons cette dépense en ne retenant en AE que les CP qui seront payés en 2023 au titre de ce marché, nous obtenons une variation des restes à payer de **- 725 682 €** soit un total de restes à payer au 31/12/2023 de 10 120 059 €.

Tableau 23 : détail de la variation des restes à payer

Ecart AE/CP	AE 2023	CP 2023	Variation 2023
Assurances	7 000 €	25 860 €	- 18 860 €
Certification des comptes	150 000 €	25 000 €	125 000 €
Mise à disposition d'un enseignant	99 000 €	150 000 €	- 51 000 €
Formations des apprentis	26 088 €	38 773 €	- 12 685 €
Logiciel SAGHE	866 995 €	854 310 €	12 685 €
Marché infogérance		26 667 €	- 26 667 €
Conventions UGA PETREL et DSIM	121 000 €	152 000 €	- 31 000 €
Documentation numérique	572 434 €	506 969 €	65 465 €
Contrats de recherche	321 820 €	359 370 €	- 37 550 €
<b>Reste à payer fonctionnement</b>	<b>2 164 337 €</b>	<b>2 138 949 €</b>	<b>25 388 €</b>
Achat véhicule IUT Annecy		13 270 €	- 13 270 €
Achat d'un laser		52 800 €	- 52 800 €
<b>Reste à payer investissement non fléché</b>	<b>- €</b>	<b>66 070 €</b>	<b>- 66 070 €</b>
<b>Variation des restes à payer non fléchés</b>			<b>- 40 682 €</b>
Accueil de site Annecy	1 400 000 €	2 110 000 €	- 710 000 €
Rénovation BU Jacob	17 574 000 €	800 000 €	16 774 000 €
Rénovation Marcoz	25 000 €		25 000 €
Rénovation énergétique IUT A	1 100 000 €	1 100 000 €	- €
Polytech 1% artistique	50 000 €	50 000 €	- €
CEDRA	50 000 €	50 000 €	- €
Halle des sports	46 634 €	46 634 €	- €
HELIOSTIM	268 877 €	268 877 €	- €
<b>Reste à payer investissement fléché</b>	<b>20 514 511 €</b>	<b>4 425 511 €</b>	<b>16 089 000 €</b>
<b>Variation du reste à payer</b>			<b>16 048 318 €</b>

#### 4.4 Les ratios

Le tableau 24 affiche les principaux ratios de gestion, qui présentent des évolutions contrastées. Les chiffres 2020 et 2021 correspondent aux ratios calculés sur le réalisé (compte financier). On notera les éléments significatifs suivants pour le BI 2023 :

- le fonds de roulement est à la limite du seuil de vigilance soit 15 jours ;
- la trésorerie est sous le seuil de vigilance avec 28 jours de dépenses de fonctionnement décaissables, il était de 27 jours au BI 2022 ;
- le montant des ressources propres, et sa part dans le total des produits, augmente de 0,28 % par rapport au ratio après BR2 2022 ;
- le ratio des charges de fonctionnement décaissables hors masse salariale rapportées aux produits encaissables permet constater l'évolution du poids de ces charges dans le budget ; il augmente, que ce soit par rapport au compte financier 2021 (3,95 %) ou après BR2 2022 (0,77 %) ;
- le poids de la masse salariale rapportée aux produits encaissables augmente (2,49 %). Le ratio s'élève à 82,48 %, soit une hausse par rapport aux ratios constatés au compte financier 2021, il est légèrement au dessus du seuil de vigilance (82%) ;
- la CAF est en très forte baisse par rapport au dernier BR de 2022, elle ne permet pas de financer une quelconque partie de nos dépenses d'investissement ;

Tableau 24 : L'évolution des principaux ratios de gestion en droits constatés

	Données avec fondation		Données sans fondation		
	2020	2021	BI 2022	Après BR2 2022	BI 2023
<b>1-Fonds de roulement en nombre de jours</b>					
Montant du FDR	13 168 063 €	16 756 977 €	7 101 172 €	12 513 472 €	5 378 164 €
FDR en nombre de jours	44	54	21	37	15
<b>2-Trésorerie en nombre de jours</b>					
Montant de la trésorerie	16 714 406 €	23 063 275 €	9 132 628 €	18 760 868 €	10 019 890 €
Trésorerie en nombre de jours	56	74	27	55	28
<b>3-Taux de résultat</b>					
Résultat	3 126 730 €	3 569 968 €	- 492 107 €	- 353 783 €	- 3 384 478 €
Total des produits	118 134 665 €	124 146 179 €	127 574 917 €	129 657 802 €	132 226 303 €
Taux de résultat	2,65%	2,88%			
<b>4-Dépendance au financement de l'Etat</b>					
Ressources propres	20 130 655 €	22 087 048 €	27 150 061 €	26 650 740	27 559 250
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 341 921 €	124 916 913 €	127 517 788 €
Dépendance au financement de l'Etat	17,81%	18,73%	22,19%	21,33%	21,61%
<b>5-Poids des charges externes</b>					
Charges externes	7 777 625 €	8 563 518 €			
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €			
Poids des charges externes	7%	7%			
<b>6-Poids des charges de personnel</b>					
Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 345 €	99 763 055 €	101 171 393 €	105 173 870 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 341 921 €	124 916 913 €	127 517 788 €
Poids de charges de personnel	81,45%	80,43%	81,54%	80,99%	82,48%
<b>7-Poids des charges de fonctionnement général</b>					
Charges décaissables de fonctionnement général	15 731 201 €	17 212 880 €	21 180 973 €	22 209 303 €	23 944 796 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 341 921 €	124 916 913 €	127 517 788 €
Poids des charges de fonctionnement général	14,05%	14,60%	17,31%	17,78%	18,78%
<b>8-Part relative des charges de personnel</b>					
Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 346 €	99 763 055 €	101 171 393 €	105 173 870 €
Total des charges (décaissables-non décaissables)	115 007 935 €	120 576 211 €	127 574 917 €	130 011 585 €	135 610 781 €
Part relative des charges de personnel dans le total des charges	80,05%	78,65%	78,20%	77,82%	77,56%
<b>9-Dotation aux amort. et provisions/charges de fonctionnement</b>					
Dotation aux amort. et provisions	7 214 115 €	8 477 487 €	6 630 889 €	6 630 889 €	6 492 115 €
Charges de fonctionnement décaissables et non décaissables	115 007 935 €	120 576 211 €	127 574 917 €	130 011 585 €	135 610 781 €
Poids de la dotation aux amortissements et provisions	6,27%	7,03%	5,20%	5,10%	4,79%
<b>10-Equilibre économique</b>					
Charges décaissables	107 793 820 €	112 043 225 €	120 944 028 €	123 380 696 €	129 118 666 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 341 921 €	124 916 913 €	127 517 788 €
Poids des charges de fonctionnement	95,37%	95,02%	98,86%	98,77%	101,26%
<b>11-Marge d'autofinancement</b>					
CAF	5 227 556 €	5 807 059 €	1 397 893 €	1 536 217 €	-1 600 878 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 341 921 €	124 916 913 €	127 517 788 €
Taux de marge d'autofinancement	4,63%	4,92%	1,14%	1,23%	-1,26%
<b>12-Taux d'autofinancement</b>					
CAF	5 227 556 €	5 807 059 €	1 397 893 €	1 536 217 €	-1 600 878 €
Dépenses d'investissement payées sur ressources propres	3 116 625 €	2 223 117 €	4 051 962 €	4 992 104 €	5 534 430 €
Taux d'autofinancement	167,73%	261,21%	34,50%	30,77%	-28,93%
<b>13-Coût par ETPT</b>					
Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 345 €	99 763 055 €	101 602 680 €	105 173 870 €
Nombre d'ETPT		1249,27	1271,70	1299,00	1330,30
Coût par ETPT	73 693,13 €	74 569,75 €	76 799,89 €	76 375,76 €	77 406,01 €

Rappel des seuils d'alerte ou de vigilance

- 1 - FDR < 15 jours
- 2 - Trésorerie < 30 jours
- 3 - Taux de résultat : vigilance entre 0 % et 2%, alerte si < 0 %
- 4 - Dépendance aux financements de l'Etat : vigilance entre 13 % et 15 %, alerte si < 13 %
- 6 - Poids de charges de personnel : vigilance entre 82 % et 83 %, alerte si > 83 %
- 10 - Équilibre économique : vigilance entre 98 % et 100 %, alerte si > 100 %
- 11 - Taux de marge d'autofinancement : vigilance entre 0,5 % et 1 %, alerte si < 0,5 %

- le ratio des dotations aux amortissements et provisions rapportées aux charges de fonctionnement permet de déterminer son évolution et la part de rigidité qu'elle induit dans les charges. Ce ratio diminue pour être inférieur à 5% alors que ces dernières années, il était plutôt stable et oscillait entre 5 % et 6 %;
- le rapport des charges décaissables sur les produits encaissables est en hausse de 2,49 % par rapport au ratio après BR2 2022. Il est supérieur à 100 % puisque notre résultat prévisionnel

est très déficitaire. Ce qui implique que nos recettes de fonctionnement encaissables sont insuffisantes pour couvrir nos dépenses décaissables, impliquant un prélèvement sur la trésorerie.

## ANNEXE 1 - TABLEAUX BUDGÉTAIRES

BI 2023

Tableau 1

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2023

			(A)	(B)	$(C) = (A) + (B)$	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	En ETPT	En ETPT		
		CDI	533,32		533	
	Non permanents	CDD	6,25		19	
			100,33		185	
<b>S/total EC</b>			<b>639,90</b>	<b>97,46</b>	<b>737</b>	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	412,65		413	
		CDI	19,48		44	
	Non permanents	CDD	53,88		165	
			486,01		621	
<b>S/total Biatss</b>			<b>1 125,91</b>	<b>232,82</b>	<b>1 358,73</b>	
<b>Totaux</b>						
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				<b>1 126</b>		
Note sur les modalités de renseignement du tableau						
Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))						
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)						
* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"						
** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"						

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires**  
**Budget principal**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							BI 2023			
	CF 2021		rappel prévision 2022 après BR2		BI 2023		CF 2021	rappel prévision 2022 après BR2	BI 2023	
	Montants		Montants		Montants		Montants	Montants		
	AE	CP	AE		AE	CP				
<b>Personnel</b>	<b>95 288 148</b>	<b>95 281 222</b>	<b>101 777 171</b>	<b>101 777 171</b>	<b>105 467 116</b>	<b>105 467 116</b>	<b>119 890 216</b>	<b>127 865 854</b>	<b>127 974 215</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	27 395 460	27 395 460	28 134 356	28 134 356	29 324 609	29 324 609	96 344 846	98 136 173	99 958 538	Subvention pour charges de service public
<i>    977 016</i>							1 028 467	1 616 961	182 084	Autres financements de l'Etat
<b>Fonctionnement</b>	<b>15 758 273</b>	<b>15 099 469</b>	<b>22 053 316</b>	<b>21 600 630</b>	<b>23 676 937</b>	<b>23 651 549</b>	920 626	873 000	907 288	Fiscalité affectée
<i>dont opérations fléchées</i>							7 524 476	11 980 622	11 912 701	Autres financements publics
<i>    1 028 467</i>							14 071 801	15 259 098	15 013 604	Recettes propres
<i>    920 626</i>							<b>1 371 232</b>	<b>736 888</b>	<b>4 306 634</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
<i>    7 524 476</i>							85 050	300 000	150 000	Financements de l'Etat fléchés
<i>    14 071 801</i>							1 371 232	436 888	4 156 634	Autres financements publics fléchés
<i>    0</i>							0	0	0	Recettes propres fléchées
<b>Investissement</b>	<b>5 716 499</b>	<b>4 900 999</b>	<b>11 076 745</b>	<b>9 149 175</b>	<b>27 744 432</b>	<b>11 721 502</b>	<b>121 261 448</b>	<b>128 602 742</b>	<b>132 280 849</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>5 979 758,00</b>				<b>0</b>		<b>3 924 234</b>	<b>8 559 318</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**  
**Budget principal**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	DÉPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)	
<b>Formation initiale et continue</b>	<b>53 964 411</b>	<b>53 964 411</b>	<b>4 994 296</b>	<b>4 994 296</b>	<b>1 112 500</b>	<b>1 178 570</b>	<b>60 071 207</b>	<b>60 137 277</b>
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	39 121 301,00	39 121 301,00	4 012 803	4 012 803	882 000	948 070	44 016 104	44 082 174
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	14 734 374	14 734 374,00	891 992	891 992	230 500	230 500	15 856 866	15 856 866
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	108 736	108 736,00	89 501	89 501			198 237	198 237
D105 - Bibliothèques et documentation	1 994 752	1 994 752,00	807 434	741 969	99 900	99 900	2 902 086	2 836 621
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1 604 600	1 604 600,00	95 459	162 459	40 845	40 845	1 740 904	1 807 904
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et	5 610 057	5 610 057,00	246 812	246 812	192 649	192 649	6 049 518	6 049 518
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 547 180	7 547 180,00	827 220	827 220	490 581	490 581	8 864 981	8 864 981
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 270 605	1 270 605,00			6 124	6 124	1 276 729	1 276 729
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 126 701	1 126 701,00	71 848	71 848	38 239	38 239	1 236 788	1 236 788
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	10 222 415	10 222 415,00	557 017	561 067	590 000	590 000	11 369 432	11 373 482
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 504 131	1 504 131,00	2 181 323	2 147 823	24 565 634	8 476 634	28 251 088	12 128 588
D113 - Diffusion des savoirs et musées								
D114 - Immobilier	2 284 506	2 284 506,00	4 871 000	4 871 000	552 180	552 180	7 707 686	7 707 686
D115 - Pilotage et support	17 450 152	17 450 152	8 386 507	8 389 034			25 836 659	25 839 186
Étudiants	887 606	887 606	638 021	638 021	55 780	55 780	1 581 407	1 581 407
D201 - Aides directes aux étudiants			346 773	346 773			346 773	346 773
D202 - Aides indirectes								
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	887 606	887 606	291 248	291 248	55 780	55 780	1 234 634	1 234 634
<b>TOTAL</b>	<b>105 467 116</b>	<b>105 467 116</b>	<b>23 676 937</b>	<b>23 651 549</b>	<b>27 744 432</b>	<b>11 721 502</b>	<b>156 888 485</b>	<b>140 840 167</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B</b>	<b>0</b>
---	----------

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Budget	RECETTES							Total (C)	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	99 958 538								99 958 538
Droits d'inscription			907 288		2 594 555,00				3 501 843
Formation continue, diplômes propres et VAE					9 509 039,00				9 509 039
Taxe d'apprentissage					730 295,00				730 295
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 004 880,00				1 004 880
Valorisation					5 825,00				5 825
ANR investissements d'avenir					3 826 585				3 826 585
ANR hors investissements d'avenir					1 677 663				1 677 663
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					1 639 529				5 746 163
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					2 474 317				2 474 317
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		182 084			2 294 607		150 000	50 000	2 676 691
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs						44 000			44 000
Autres recettes						1 125 010			1 125 010
<b>TOTAL</b>	<b>99 958 538</b>	<b>182 084</b>	<b>907 288</b>	<b>11 912 701</b>	<b>15 013 604</b>	<b>150 000</b>	<b>4 156 634</b>	<b>0</b>	<b>132 280 849</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C</b>	<b>8 559 318</b>
--	------------------

**TABLEAU 4**  
**Équilibre financier**  
**Budget principal**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

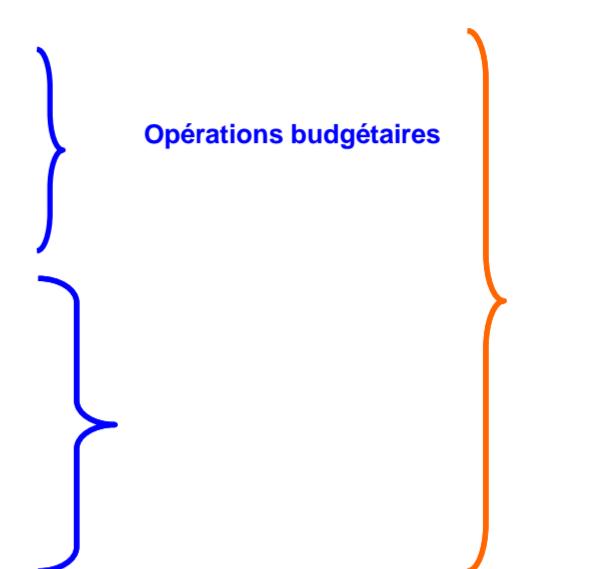
<b>BESOINS</b>			
	<b>CF 2021</b>	<b>rappel prévision 2022 après BR2</b>	<b>BI 2023</b>
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	3 924 234	8 559 318
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-539		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 907 936	1 886 990	1 615 800
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		427 066	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>1 907 397</b>	<b>6 238 290</b>	<b>10 175 118</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2)-(1)</b>	<b>-6 574 220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	318 348		
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	6 255 872		
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>-4 666 823</b>	<b>6 238 290</b>	<b>10 175 118</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

<b>FINANCEMENTS</b>			
	<b>CF 2021</b>	<b>rappel prévision 2022 après BR2</b>	<b>BI 2023</b>
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	6 074 808	0	
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	2 700	0	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	2 404 108	1 935 863	1 434 140
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)			
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>	<b>8 481 616</b>	<b>1 935 863</b>	<b>1 434 140</b>
<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1)-(2)</b>	<b>0</b>	<b>4 302 427</b>	<b>8 740 978</b>
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***		118 877	
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)		8 622 101	
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>	<b>8 481 616</b>	<b>6 238 290</b>	<b>10 175 118</b>



= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

**Décomposition de la variation de trésorerie**

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

CA du 13 décembre 2022 - 22 votants : 4 contre, 1 abstention, 17 pour

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements (c1)	Prévisions d'encaissements (c2)
Bourses AMI	C 46711		142 800	264 800
ADM	C 47318		55 000	55 000
SYMME INTERREG NANO	C 47318		31 068	31 068
SYMME INTERREG EASY	C 47318		8 210	8 210
SYMME INTERREG ONCO	C 47318		28 302	28 302
LOCIE SMART RENO	C 47318			
PROGRAMME BIENVENUE EN France	C 47318			
TVA	C 44588		1 191 979	888 319
NCU2 @spire	C 47318		129 541	129 541
IMPEP SPS Q COUNTER	C47318		28 900	28 900
	C 471828			
<b>TOTAL</b>			<b>1 615 800</b>	<b>1 434 140</b>

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale**  
**Budget principal**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	CF 2021	rappel prévision 2022 après BR2	BI 2023	PRODUITS	CF 2021	rappel prévision 2022 après BR2	BI 2023
Personnel	94 712 082	101 171 393	105 173 870	Subventions de l'Etat	95 824 245	98 266 173	99 958 538
dont charges de pensions civiles*	27 957 615	28 541 222	29 324 609	Fiscalité affectée	930 626	873 000	907 288
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 507 069	28 840 192	30 436 911	Autres subventions	6 308 770	10 764 696	11 645 037
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	20 725 478	19 753 933	19 715 440
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>120 219 151</b>	<b>130 011 585</b>	<b>135 610 781</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>123 789 119</b>	<b>129 657 802</b>	<b>132 226 303</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>3 569 968</b>	-		<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	-	<b>353 783</b>	<b>3 384 478</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>123 789 119</b>	<b>130 011 585</b>	<b>135 610 781</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>123 789 119</b>	<b>130 011 585</b>	<b>135 610 781</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	CF 2021	rappel prévision 2022 après BR2	BI 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)</b>	<b>3 569 968</b>	-353 783	-3 384 478
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 476 393	6 630 889	6 492 115
- reprises sur dépréciations et provisions	- 1 101 977	-110 000	-16 400
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- reprise sur amortissements	- 4 999 958	-4 630 889	-4 692 115
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>5 944 426</b>	<b>1 536 217</b>	<b>-1 600 878</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	CF 2021	rappel prévision 2022 après BR2	BI 2023	RESSOURCES	CF 2021	rappel prévision 2022 après BR2	BI 2023
Insuffisance d'autofinancement	0	0	1 600 878	Capacité d'autofinancement	5 944 426	1 536 217	0
Investissements	5 038 091	9 149 175	11 721 502	Financement de l'actif par l'Etat	1 105 192	1 584 410	268 877
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 708 282	2 572 661	5 918 195
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>5 038 091</b>	<b>9 149 175</b>	<b>13 322 380</b>	<b>Autres ressources</b>	<b>1500</b>		
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>3 721 309</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Augmentation des dettes financières</b>		<b>0</b>	
				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>8 759 400</b>	<b>5 693 288</b>	<b>6 187 072</b>
				<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 455 887</b>	<b>7 135 308</b>

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	BI 2023
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	15 969 356
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 666 852
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2021	22 636 208
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPOINT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-3 455 888
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	419 453
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-3 875 341
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022 (prévision après BR2)	12 513 468
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 247 399
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2022 (prévision après BR2)	18 760 867
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPOINT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-7 135 308
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 605 670
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-8 740 978
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	5 378 160
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 641 729
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2023	10 019 889

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**TABLEAU 7**  
Plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle	
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	18 760 867	10 421 770	24 277 759	13 159 728	27 892 488	21 224 920	14 323 416	33 385 652	30 767 892	28 819 357	30 822 554	20 553 010	10 019 889	
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>1 960 632</b>	<b>24 874 789</b>	<b>1 551 669</b>	<b>24 984 760</b>	<b>3 793 932</b>	<b>3 862 796</b>	<b>34 405 785</b>	<b>7 040 840</b>	<b>8 838 043</b>	<b>16 296 008</b>	<b>2 523 756</b>	<b>3 581 979</b>	<b>133 714 989</b>	
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	1 954 032,00	24 474 789,00	1 461 929,00	24 814 760,00	1 715 932,00	3 442 796,00	34 333 785,00	4 931 706,00	8 828 043,00	16 163 008,00	2 416 456,00	3 436 979,00	127 974 215,00	
Subvention pour charges de service public		23 184 871,00	4 000,00	23 194 872,00	0,00	700 334,00	32 553 793,00		4 812 730	14 618 672		889 266	99 958 538	
Autres financements de l'État								182 084,00					182 084	
Fiscalité affectée	0,00	0,00	35 479,00	0,00	0,00	0,00	596 216,00			144 336		131 257	907 288	
Autres financements publics	977 016,00	644 959,00	711 225,00	809 944,00	857 966,00	1 371 231,00	591 888,00	374 811,00	2 457 205	700 000	1 208 228	1 208 228	11 912 701	
Recettes propres	977 016,00	644 959,00	711 225,00	809 944,00	857 966,00	1 371 231,00	591 888,00	4 374 811,00	1 558 108	700 000	1 208 228	1 208 228	15 013 604	
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	-	-	-	-	<b>2 000 000</b>	<b>150 000</b>	-	<b>2 106 634</b>	-	<b>50 000</b>	-	-	<b>4 306 634</b>	
Financements de l'État fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00						150 000	
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 106 634,00		50 000			4 156 634	
Recettes propres fléchées													-	
<b>Opérations non budgétaires</b>	6 600,00	400 000,00	89 740,00	170 000,00	78 000,00	270 000,00	72 000,00	2 500,00	10 000,00	83 000,00	107 300,00	145 000,00	1 434 140,00	
Emprunts : encaissements en capital	2 400,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			-	2 700		
Prêts : encasement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					-	
Dépôts et cautionnements														
Opérations gérées en comptes de tiers :	4 200,00	400 000,00	89 440,00	170 000,00	78 000,00	270 000,00	72 000,00	2 500,00	10 000,00	83 000,00	110 000,00	145 000,00	1 434 140,00	
- TVA encaissée	4 200,00	400 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	9 000,00	2 500,00	10 000,00	8 000,00	20 000,00	20 000,00	543 700	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	0,00	79 440,00	150 000,00	58 000,00	250 000,00	63 000,00	0,00	0,00	75 000,00	90 000,00	125 000,00	890 440	
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	
<b>A. TOTAL</b>	<b>1 958 232</b>	<b>24 874 789</b>	<b>1 551 369</b>	<b>24 984 760</b>	<b>3 793 932</b>	<b>3 862 796</b>	<b>34 405 785</b>	<b>7 040 840</b>	<b>8 838 043</b>	<b>16 296 008</b>	<b>2 526 456</b>	<b>3 581 979</b>	<b>133 714 989</b>	
<b>DECASSEMENTS</b>	<b>10 297 329</b>	<b>11 018 800</b>	<b>12 669 400</b>	<b>10 252 000</b>	<b>10 461 500</b>	<b>10 764 300</b>	<b>15 343 549</b>	<b>9 658 600</b>	<b>10 786 578</b>	<b>14 292 811</b>	<b>12 796 000</b>	<b>14 115 100</b>	<b>142 455 967</b>	
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	10 254 329,00	10 400 000,00	12 000 000,00	10 070 000,00	10 250 000,00	10 256 000,00	14 731 549,00	9 100 000,00	10 428 867,00	13 638 811,00	11 856 000,00	13 429 100,00	136 414 656,00	
Personnel	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00	8 300 000,00	8 500 000,00	8 000 000,00	11 500 000,00	8 500 000,00	8 000 000,00	9 597 116,00	8 750 000,00	8 820 000,00	105 467 116	
Fonctionnement	1 500 000,00	1 500 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 866 549,00	500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	3 785 000,00	23 651 549	
Intervention													-	
Investissement	254 329,00	400 000,00	500 000,00	270 000,00	250 000,00	256 000,00	365 000,00	100 000,00	928 867	2 041 695	1 106 000	824 100	7 295 991	
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	-	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>	-	<b>75 000</b>	<b>450 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>300 511</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>4 425 511</b>	
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonctionnement													-	
Intervention													-	
Investissement	-	550 000,00	550 000,00	75 000,00	450 000,00	500 000,00	500 000,00	300 511,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	4 425 511,00	
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>43 000</b>	<b>68 800</b>	<b>119 400</b>	<b>182 000</b>	<b>136 500</b>	<b>58 300</b>	<b>112 000</b>	<b>58 600</b>	<b>57 200</b>	<b>154 000</b>	<b>440 000</b>	<b>186 000</b>	<b>1 615 800</b>	
Emprunts : remboursements en capital														
Prêts : décaissements en capital														
Dépôts et cautionnements														
Opérations gérées en comptes de tiers :	43 000,00	68 800,00	119 400,00	182 000,00	136 500,00	58 300,00	112 000,00	58 600,00	57 200,00	154 000,00	440 000,00	186 000,00	1 615 800,00	
- TVA décaissée	40 000,00	36 000,00	54 000,00	24 000,00	48 000,00	27 300,00	30 000,00	25 000,00	50 000,00	69 000,00	90 000,00	45 000,00	538 300	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0,00	32 400,00	63 200,00	158 000,00	85 000,00	31 000,00	82 000,00	21 600,00	7 200,00	85 000,00	350 000,00	132 000,00	1 047 400	
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	3 000,00	400,00	2 200,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	30 100	
<b>B. TOTAL</b>	<b>10 297 329</b>	<b>11 018 800</b>	<b>12 669 400</b>	<b>10 252 000</b>	<b>10 461 500</b>	<b>10 764 300</b>	<b>15 343 549</b>	<b>9 658 600</b>	<b>10 786 578</b>	<b>14 292 811</b>	<b>12 796 000</b>	<b>14 115 100</b>	<b>142 455 967</b>	
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>8 339 097</b>	<b>13 855 989</b>	<b>- 11 118 031</b>	<b>14 732 760</b>	<b>- 6 667 568</b>	<b>- 6 901 504</b>	<b>19 062 236</b>	<b>-</b>	<b>2 617 760</b>	<b>- 1 948 535</b>	<b>2 003 197</b>	<b>- 10 269 544</b>	<b>- 10 533 121</b>	<b>8 740 978</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>10 421 770</b>	<b>24 277 759</b>	<b>13 159 728</b>	<b>27 892 488</b>	<b>21 </b>									

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à 2017	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	BI 2023	BI 2024 ET PLUS	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>	<b>0</b>	<b>58 356</b>	<b>-148 916</b>	<b>-306 833</b>	<b>32 083</b>	<b>-131 924</b>	<b>186 424</b>	<b>186 424</b>	<b>186 424</b>	<b>186 424</b>	<b>67 547</b>	<b>0</b>
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>5 424 460</b>	<b>5 669 651</b>	<b>2 234 439</b>	<b>2 098 322</b>	<b>1 298 500</b>	<b>1 456 281</b>	<b>915 000</b>	<b>468 522</b>	<b>-</b>	<b>646 634</b>	<b>4 306 634</b>	<b>29 016 519</b>
Financements de l'État fléchés	2 097 444	2 633 200	417 550	994 050	354 145	85 050	25 000	25 000	-	50 000	50 000	60 255
Conseil départemental	2 350 000	1 560 000	-	-	290 000	-	145 000	-	-	-	-	4 345 000
Région Rhône-Alpes	977 016	1 476 451	1 816 889	1 104 272	654 355	1 371 231	745 000	443 522	-	596 634	4 256 634	28 956 264
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>5 366 104</b>	<b>5 876 923</b>	<b>2 392 356</b>	<b>1 759 406</b>	<b>1 462 507</b>	<b>1 137 933</b>	<b>915 000</b>	<b>468 522</b>	<b>-</b>	<b>646 634</b>	<b>4 425 511</b>	<b>29 084 066</b>
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	63 173	5 962	14 037	-	-	-	-	-	-	-	-	83 172
CP	68 173	5 865	1 537	-	-	-	-	-	-	-	7 597	83 172
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	11 017 447	2 758 319	1 253 080	1 415 273	1 459 526	302 109	2 870 000	-	141 478	-	671 634	20 514 511
CP	5 297 931	5 871 058	2 390 819	1 759 406	1 462 507	1 137 933	915 000	468 522	-	646 634	4 425 511	29 076 469
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>58 356</b>	<b>-</b>	<b>207 272</b>	<b>-</b>	<b>157 917</b>	<b>338 916</b>	<b>-</b>	<b>164 007</b>	<b>318 348</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>118 877</b>
												<b>67 547</b>
												<b>0</b>

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP  
BI 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement				Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année 2023	Total des AE ouvertes pour l'année 2023	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année 2023	Total des CP ouverts pour 2023 l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
CONTRATS HORS ANR FONCTIONNEMENT	525 736	527 736	140 873		325 625	325 625	527 736	121 052		329 675	329 675,00	59 238,00	15 771
CONTRATS HORS ANR INVESTISSEMENT	142 458	138 540	125 248		3 918	3 918	138 540	123 147		3 918	3 918,00	13 292,00	2 101
CONTRATS HORS ANR PERSONNEL	316 273	316 273	221 549		78 105	78 105	308 273	221 549		78 105	78 105,00	16 619,00	-
TOTAL CONTRATS HORS ANR	984 467	982 549	487 670	-	407 648	407 648	974 549	465 748	-	411 698	411 698,00	89 149,00	17 872
valorisation fonctionnement	50 984	51 000	49 935		684	684	51 000	39 464		684	684,00	365,00	10 471
valorisation investissement	700	700					700					700,00	-
valorisation personnel	60 937	27 000	12 300		33 937	33 937	69 765	12 300		33 937	33 937,00	14 700,00	-
TOTAL VALORISATION	112 621	78 700	62 235	-	34 621	34 621	121 465	51 764	-	34 621	34 621,00	15 765,00	10 471
PIA FONCTIONNEMENT	1 230 880	731 711	119 411		347 553	347 553	731 711	92 874		347 753	347 753,00	763 316,00	26 337
PIA INVESTISSEMENT	391 658	257 885	90 324		133 773	133 773	257 885	87 660		133 773	133 773,00	167 861,00	2 664
PIA PERSONNEL	1 630 598	923 699	498 007		706 699	706 699	923 699	498 007		706 899	706 899,00	425 692,00	-
TOTAL PIA	3 253 136	1 913 295	707 742	-	1 188 225	1 188 225	1 913 295	678 541	-	1 188 425	1 188 425,00	1 357 169,00	29 001
ANR FONCTIONNEMENT	1 576 159	796 807	342 482		414 907	414 907	796 807	262 771		448 407	448 407,00	818 770,00	46 211
ANR INVESTISSEMENT	1 230 875	968 157	215 655		262 718	262 718	968 157	189 453		262 718	262 718,00	752 502,00	26 202
ANR PERSONNEL	2 409 321	1 656 362	882 149		752 959	752 959	1 656 362	882 149		752 959	752 959,00	774 213,00	-
TOTAL ANR	5 216 355	3 421 326	1 440 286	-	1 430 584	1 430 584	3 421 326	1 334 373	-	1 464 084	1 464 084,00	2 345 485,00	72 413
REGION fonctionnement	999 703	499 020	250 525		184 328	184 328	499 020	220 983		184 328	184 328,00	564 850,00	29 542
REGION INVESTISSEMENT	1 730 022	1 387 324	353 830		342 698	342 698	1 387 324	348 964		342 698	342 698,00	1 033 494,00	4 866
REGION PERSONNEL	1 301 113	972 723	588 990		328 380	328 380	972 723	588 990		328 380	328 380,00	383 743,00	-
TOTAL REGION	4 030 838	2 859 067	1 193 345	-	855 406	855 406	2 859 067	1 158 937	-	855 406	855 406,00	1 982 087,00	34 408
EUROPE FONCTIONNEMENT	1 026 681	609 980	109 183		387 665	387 665	609 980	88 854,00		387 665	387 665,00	529 633,00	20 329
EUROPE INVESTISSEMENT	292 532	238 201	95 102		54 331	54 331	238 201	75 852,00		54 331	54 331,00	143 099,00	19 250
EUROPE PERSONNEL	721 427	244 080	244 080		238 709	238 709	244 080	244 080		238 709	238 709,00	238 638,00	-
TOTAL EUROPE	2 040 640	1 092 261	448 365	-	680 705	680 705	1 092 261	408 786,00	-	680 705	680 705,00	911 570,00	39 579
Autres financements PUBLICS FONCTIONNEMENT	437 320	226 373	79 172		206 762	206 762	51 090			206 762	206 762,00	151 386,00	26 082
Autres financements PUBLICS INVESTISSEMENT	33 972	12 148	12 418		1 000	1 000	32 972	10 232		1 000	1 000,00	20 554,00	2 186
Autres financements PUBLICS PERSONNEL	2 327 813	1 542 487	1 159 339		785 326	785 326	1 542 487	1 159 339		785 326	785 326,00	383 148,00	-
TOTAL AUTRES FINACEMENTS PUBLICS	2 799 105	1 781 008	1 250 929	-	993 088	993 088	1 806 017	1 220 661	-	993 088	993 088,00	555 088,00	30 268
Autres financements privés fonctionnement	81 630	30 228	20 939		20 750	20 750	48 953	15 516		20 750	20 750,00	39 941,00	5 423
Autres financements privés investissement	-	-	-		-	-	-	-		-	-	-	-
Autres financements privés personnel	367 855	263 351	196 638		104 503	104 503	263 351	196 638,00		104 503	104 503,00	66 714,00	-
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES y compris fondation	449 485	293 579	217 577	-	125 253	125 253	312 304	212 154	-	125 253	125 253,00	106 655,00	5 423
Total contrats de recherche	18 886 647	12 421 785	5 808 149	-	5 715 530	5 715 530	12 500 284	5 530 964	-	5 753 280	5 753 280,00	7 362 968,00	239 435
FONCTIONNEMENT	5 632 529	2 678 428	2 678 428		1 816 937	1 816 937	2 678 428	2 475 022		1 816 937	1 816 937,00	862 570	76 381
INVESTISSEMENT	313 305	24 746	24 746		112 500	112 500	24 746	22 700		112 500	112 500,00	98 143	-
PERSONNEL	5 484 580	1 726 436	1 726 436		2 398 043	2 398 043	1 726 436	1 726 436		2 398 043	2 398 043,00	519 042	-
Total contrats d'enseignement	11 430 414	4 429 610	4 429 610	-	4 327 480	4 327 480	4 429 610	4 224 158	-	4 327 480	4 327 480,00	1 429 755	76 381
Bâtiment Polytech CICB POLYX	8 905 512	8 717 268	8 717 268		50 000	50 000	8 791 207	50 000		50 000	50 000,00	138 244	-
Halle des sports CIC JRHS PX	5 317 694	4 885 853	4 885 853		46 634	46 634	4 740 012	46 634		4 740 012	4 740 012,00	385 207	145 841
Bâtiment Maurienne CICBR12AX/cimcaux	2 195 816	2 195 816	1 979 738		624 997	624 997	1 904 583	1 904 583		1 904 583	1 904 583,00	216 078	75 155
Rénovation Jacob CIC RIBIX cper 15	21 700 000	624 997	624 997		17 574 000	17 574 000	102 271	102 271		800 000	800 000,00	3 501 003	

## A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

BI 2023

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision N (BI + BR)											
			AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N	AE nouvelles ouvertes en 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en 2023	TOTAL des CP ouverts en N	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
(1)	(2)	(3)	(4) < (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) < (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(11)-(3)-(6)	(3)+(6)-(8)-(11)		
Dépenses d'investissement (PPI)	1-Batiment Polytech	8 905 512												
	2-Halle des sports	5 317 694												
	3-Rénovation IUT 74	7 000 000												
	4-Accueil site Annecy PIP2	4 000 000												
	5-RENOVATION ETANCHEITE JACOB oijoit23etx	1 016 964												
	6-Chaufferie borguet du lac (etat+ademe+fdr)	1 758 000												
	7-Agenda d'accessibilité	570 000												
	8-Sécurité+sureté	1 175 000												
	9-Batiment Maurienne	2 195 816												
	10-Rénovation IUT Jacob	21 700 000												
	11-Batiment Marcoz	300 000												
	12-CPER CEDRA FLECHE CICICEDRX	100 000												
	13-CEPART GLOBALISE OICBR12AX	1 033 700												
	14-HELIOSTIM	568 877												
	<b>TOTAL PPI</b>	<b>55 641 563</b>												

## B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagé	Montant de l'opération notifiée antérieur	Montant notifié année N	Montant reste à notifier	Financements extérieurs												Prévisions en N+1 et suivantes		
						Montant des financements extérieurs	Encaissements des années antérieures à N	Encaissements de N		Restes à encasser	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2							
(18)	(19a)	(19b)	(19c)	(20)	(21a)	(21b)	22+(18)-(20)-(21a)	(23)	(24)	(25)										
Dépenses d'investissement (PPI)	1-Batiment Polytech	8 905 512	8 905 512	0	0	900 000	50 000,00	50 000,00	8 791 207,00	8 791 207,00	50 000,00	50 000,00	138 244,00	73 339,00						
	2-Halle des sports	5 317 694	5 317 694	0	0	4 885 853	4 885 853	46 634,00	4 740 012,00	4 740 012,00	46 634,00	46 634,00	431 841,00	99 207,00						
	3-Rénovation IUT 74	7 000 000	7 000 000	0	0	149 648	149 648	1 100 000,00	1 100 000,00	50 000,00	50 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	5 750 352,00	99 648,00					
	4-Accueil site Annecy PIP2	4 000 000	4 000 000	0	0	1 106 842	1 106 842	1 400 000,00	1 400 000,00	12 952,00	12 952,00	2 110 000,00	2 110 000,00	1 493 158,00	383 890,00					
	5-RENOVATION ETANCHEITE JACOB oijoit23etx	1 016 964	1 016 964	0	0	936 964	80 000,00	80 000,00	535 393,00	535 393,00	80 000,00	80 000,00	401 571,00							
	6-Chaufferie borguet du lac (etat+ademe+fdr)	1 758 000	1 758 000	0	0	490 000	490 000	80 000,00	490 000,00	490 000,00	80 000,00	80 000,00	181 725,00	856 732,00						
	7-Agenda d'accessibilité	570 000	570 000	0	0	1 295 816	1 295 816	-	1 904 583,00	1 904 583,00	-	-								
	8-Sécurité+sureté	1 175 000	1 175 000	0	0	624 997	624 997	17 574 000,00	17 574 000,00	102 271,00	102 271,00	800 000,00	800 000,00	3 501 003,00	17 296 726,00					
	9-Batiment Maurienne	2 195 816	2 195 816	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216 078,00	75 155,00					
	10-Rénovation IUT Jacob	21 700 000	21 700 000	0	0	50 000	50 000	50 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00	0	0	415 003,00	462 463,00				
	11-Batiment Marcoz	300 000	300 000	0	0	950 000	950 000	45 000	400 000,00	400 000,00	45 000,00	45 000,00	0	38 700,00	225 000,00					
	12-CPER 15 CEDRA flechés	100 000	100 000	0	0	399 543,00	235 000,00	1 036 457,00	-	-	268 877,00	300 000,00	0	0	268 877,00	0				
	13- CEPART	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	14-CPER 15 Heliostim	568 877	568 877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	<b>TOTAL PPI</b>	<b>55 641 563</b>	<b>55 641 563</b>	<b>28 653 377</b>	<b>825 000</b>	<b>24 988 700</b>														

## C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années antérieures à N	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Années >2026	Total (autofinancement par l'établissement)
1-Bâtiment Polytech	61 361,00	-	-	61 361,00	-	-
2-Halle des sports	213 354,00	-	-	531 048,00	-	-
3-Rénovation IUT 74	-	50 000,00	-	692 000,00	1 000 000,00	1 642 000,00
4-Accueil site annecy pip 2	277 048,00	-	-	256 110,00	400 000,00	933 158,00
5-renovation BATIMENT ETANCHEITE JACOB	74 107,00	-	80 000,00	-	-	-
6-chaufferie le borguet du lac	-	399 543,00	235 000,00	1 036 457,00	-	1 203 000,00
7-Agenda Accessibilité	-	260 000,00	140 000,00	120 000,00	-	-
8-Sécurité+sureté	810 095,00</					

Tableau 10 EPSCP

BI 2023

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

## A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération		Nature	Coût total de l'opération	Prévision pluriannuelle										Prévision N+1 et suivantes			
				(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Bâtiment Polytech	investissement	8 822 340		8 634 096	8 634 096			50 000	50 000	8 715 632	8 715 632		50 000	50 000	138 244	56 708
	Bâtiment Polytech	fonctionnement	83 172		83 172				0	75 575	75 575			0	0	0	7 597
	Halle des sports	investissement	5 317 694		4 885 853	4 885 853			46 634	46 634	4 740 012	4 740 012		46 634	46 634	385 207	531 048
	Bâtiment Maurienne	investissement	2 195 816		2 195 816	1 979 738			0	0	1 904 583	1 904 583		0	0	216 078	291 233
	Rénovation JACOB CICJRBIBX	investissement	21 700 000		624 997	624 997			17 574 000	17 574 000	102 271	102 271		800 000	800 000	3 501 003	20 797 729
	Renovation IUT 74	investissement	7 000 000		149 648	149 648			1 100 000	1 100 000	50 000	50 000		1 100 000	1 100 000	5 750 352	5 850 000
	Accueil site Annecy	investissement	4 000 000		1 106 842	1 106 842			1 400 000	1 400 000	302 952	302 952		2 110 000	2 110 000	1 493 158	1 587 048
	Bâtiment Marcoz	investissement	300 000		0	0			25 000	25 000	0	0		0	0	275 000	300 000
	HELIOSTIM	investissement	568 877		300 000	300 000			268 877	268 877	300 000	300 000		268 877	268 877	0	0
	CEDRA FLECHE cicjcedrx	investissement	100 000		50 000	50 000			50 000	50 000	0	0		50 000	50 000	0	50 000
	CEPART GLOBALISE	investissement	1 033 700		950 000	950 000			45 000	45 000	400 000	400 000		45 000	45 000	38 700	588 700
	E-time1-2-3	investissement	2 144 000		2 143 026	2 143 026			0	0	2 143 026	2 143 026		0	0	974	974
	E-montagne	investissement	780 000		780 000				0	0	780 000	780 000		0	0	0	0
	Rénovation étanchéité bat 23 Jacob	investissement	1 016 964		936 964				80 000	80 000	535 393	535 393		80 000	80 000	0	0
	Chaufferie bourget du lac	investissement	1 758 000		1 506 275				70 000	70 000	649 543	649 543		70 000	70 000	181 725	1 038 457
	Sécurité 2017	investissement	285 000		285 000				0	0	285 000	285 000		0	0	0	0
	Sécurité 2019+surete	investissement	80 000		80 000				0	0	80 000	80 000		0	0	0	0
	Sécurité 2020	investissement	100 000		100 000				0	0	100 000	100 000		0	0	0	0
	Sécurité 2021	investissement	80 000		80 000				0	0	80 000	80 000		0	0	0	0
	Sécurité 2022	investissement	200 000		200 000				180 000	180 000	20 000	20 000		180 000	180 000	40 000	40 000
	Sécurité 2023	investissement	240 000		240 000				200 000	200 000	0	0		200 000	200 000	40 000	40 000
	Agenda Accessibilité 2017	investissement	80 000		80 000				0	0	80 000	80 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2018	investissement	250 000		250 000				0	0	250 000	250 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2019	investissement	90 000		90 000				0	0	90 000	90 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2020	investissement	20 000		20 000				0	0	20 000	20 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2021	investissement	50 000		50 000				0	0	50 000	50 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2023	investissement	80 000		0	0			80 000	80 000	0	0		80 000	80 000	0	0
	Sûreté 2020	investissement	30 000		30 000				0	0	30 000	30 000		0	0	0	0
	Sûreté 2021	investissement	100 000		100 000				0	0	100 000	100 000		0	0	0	0
	SURETE 2022	investissement	60 000		0	0			60 000	60 000	0	0		60 000	60 000	0	0
	SURETE 2023	investissement	0		0	0			0	0	0	0		0	0	0	0
Total Dépenses d'investissement.1			58 565 563	0	25 611 689	25 315 611	0		21 229 511	21 229 511	21 883 987	21 883 987	0	5 140 511	5 140 511	12 020 441	31 541 065
Contrats de recherche	TOTAL CONTRATS HORS ANR	personnel/fonctionnement/investissement	984 467		982 549	487 670			407 648	407 648	974 549	465 748		411 698	411 698	89 149	107 021
	TOTAL VALORISATION	personnel/fonctionnement/investissement	112 621		78 700	62 235			34 621	34 621	121 465	51 764		34 621	34 621	15 765	26 236
	PIA	personnel/fonctionnement/investissement	3 253 136		1 913 295	707 742			1 188 225	1 188 225	1 913 295	678 541		1 188 425	1 188 425	1 357 169	1 386 170
	TOTAL ANR	personnel/fonctionnement/investissement	5 216 355		3 421 326	1 440 286			1 430 584	1 430 584	3 421 326	1 334 373		1 464 084	1 464 084	2 345 485	2 417 898
	TOTAL REGION	personnel/fonctionnement/investissement	4 030 838		2 859 067	1 193 345			855 406	855 406	2 859 067	1 158 937		855 406	855 406	1 982 087	2 016 495
	TOTAL EUROPE	personnel/fonctionnement/investissement	2 040 640		1 092 261	448 365			680 705	680 705	1 092 261	408 786		680 705	680 705	911 570	951 149
	TOTAL AUTRES FINACEMENTS SPUBLICS	personnel/fonctionnement/investissement	2 799 105		1 781 008	1 250 929			993 088	993 088	1 806 017	1 220 661		993 088	993 088	555 088	585 356
TOTAL FINANCIEMENTS PRIVES y compris fonds propres			449 485		293 579	217 577			125 253	125 253	312 304	212 154		125 253	125 253	106 655	112 078
Total contrat de recherche.2			18 886 647		12 421 785	5 808 149	0		5 715 530	5 715 530	12 500 284	5 530 964	0	5 753 280	5 753 280	7 362 968	7 602 403
Contrat d'enseignement		personnel/fonctionnement/investissement	11 430 414		4 42												

**TABLEAU  
BI 2023**

CA du 13 décembre 2022 - 22 votants : 4 contre, 1 abstention, 17 pour

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BI 2023

Stocks initiaux	1	<b>Niveau initial des restes à payer après BR2 20212</b>	<b>10 845 741</b>
	2	<b>Niveau initial du fonds de roulement au 31/12/2022</b>	<b>12 513 468</b>
	3	<b>Niveau initial du besoin en fonds de roulement au 31/12/2022 (estimation)</b>	<b>-6 247 399</b>
	4	<b>Niveau initial de la trésorerie au 31/12/2022 (estimation)</b>	<b>18 760 867</b>
	3E+06	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	186 224
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	18 574 643
	1E+06		
	5	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>156 888 485</b>
	6	<b>Résultat patrimonial</b>	<b>-3 384 478</b>
	7	<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>-1 600 878</b>
	8	<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-7 135 308</b>
Flux de l'année	9	<b>Opérations bilancielles non budgétaires</b>	<b>SENS 0</b>
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
		Cautionnements et dépôts	-
	10	<b>Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires</b>	<b>SENS 18 169</b>
	1E+07 3E+06	Variation des stocks	+ / -
	5E+06 6E+06	Production immobilisée	+
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
			94 700
Stocks finaux	11	<b>Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires</b>	<b>SENS 1 405 841</b>
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	<b>-8 559 318</b>
	12.a	Recettes budgétaires	132 280 849
	12.b	Crédits de paiement ouverts	140 840 167
	13	<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>	<b>181 660</b>
	14	<b>Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>	<b>-8 740 978</b>
Stocks finaux	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-118 877
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-8 622 101
	15	<b>Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>	<b>1 605 670</b>
	## 2E+06 2E+06		
	624997	<b>Restes à payer</b>	<b>16 048 318</b>
	1E+05 1E+05		
	1106842	<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>26 894 059</b>
	300000	<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>5 378 160</b>
	19	<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-4 641 729</b>
	20	<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>10 019 889</b>
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	67 347
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	9 952 542
<b>Comptabilité budgétaire</b>			
<b>Comptabilité générale</b>			

## ANNEXE 2 – PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

## Budget initial 2023

### ANNEXE 2 - PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Le projet annuel de performances (PAP) est un document obligatoire devant être annexé au budget initial conformément à l'article R719-52 du Code de l'éducation.

Il constitue la déclinaison, pour les opérateurs de l'État, du projet annuel de performances mis en place par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 et qui s'applique à l'ensemble des administrations depuis 2006.

Pour les universités, le PAP est la déclinaison annuelle du contrat d'établissement signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Plus largement, il présente les objectifs stratégiques que souhaite atteindre l'établissement durant l'exercice budgétaire. Le budget soumis au vote du conseil d'administration vient en soutien du projet présenté.

Le PAP 2023 de l'USMB est chapitré selon les cinq thématiques habituelles :

1. la recherche, l'innovation et la valorisation,
2. la formation, l'innovation pédagogique, la vie et la santé étudiantes,
3. les relations internationales,
4. les ressources humaines et la gouvernance,
5. le patrimoine et la transition environnementale.

Le rapport annuel de performance (RAP), également appelé rapport d'activité, sera présenté, pour l'année 2023, au Conseil d'administration dans le courant du printemps 2024. Seront annexés à ce rapport les indicateurs et jalons retenus dans le cadre du contrat d'établissement USMB-MESRI 2021-2026, ainsi que ceux figurant dans le présent document. Le RAP 2023 rendra compte ainsi de l'atteinte des objectifs annoncés.

#### 1. LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA VALORISATION

##### L'appui aux chercheurs et aux unités de recherches

L'établissement a demandé fin novembre 2022 à Communauté européenne d'initier la procédure en vue d'obtenir le label HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*). Cette démarche vise à inscrire l'université dans une démarche d'amélioration continue en matière de pratiques de recrutement et le cadre d'exercice des chercheurs, ce qui contribuera à renforcer l'attractivité de l'établissement. L'année 2023 sera consacrée à la finalisation de l'auto-diagnostic et la proposition d'un plan d'actions.

Afin de mieux accompagner les carrières des chercheurs, un système de **mentoring** sera mis en place pour les nouveaux thésards dans le cadre de la rénovation de l'offre de formation doctorale et pour les maîtres de conférences nouvellement recrutés (en lien avec le projet Reunita). Ce système permettra aux jeunes collègues d'échanger avec des chercheurs plus expérimentés tant sur le fonctionnement interne de l'université que sur le déroulement de la carrière universitaire.

Enfin, l'USMB poursuivra son soutien au **développement de l'internationalisation** des activités de recherche et d'innovation, avec la poursuite des actions déjà initiées et la mise en place deux nouvelles actions :

- Le renforcement du programme de mobilités et d'écoles d'été / hiver, en lien avec le projet SHINE (projet Excellences financé dans le cadre du PIA4) ;
- La création d'une cellule Europe, visant à renforcer l'appui des chercheurs en matière de montage et suivi de projets européens (sous réserve des résultats de l'AAP Accélération des stratégies de différenciation des établissements – projet BOOST PIA4).

##### La structuration des activités de recherche

Afin de soutenir les recherches dans les trois thématiques d'excellence de l'USMB (Interactions Homme – Environnement, Services et Industries du Futur et Patrimoine culturel et sociétés en mutation) et développer les collaborations interdisciplinaires, l'USMB mettra en œuvre le **projet SHINE** en créant un Institut des Transitions et trois Hubs thématiques. Ces nouvelles structures seront des espaces de collaborations et d'échanges entre les chercheurs, mais aussi ouverts avec les autres communautés académiques et les partenaires socio-économiques.

L'USMB mettra en place un **plan pluriannuel d'investissement** pour la recherche en identifiant les besoins en équipement (remplacement, mise à jour et nouveaux matériels) dans les unités de recherche mais aussi entre les unités et en proposant une programmation des achats sur les trois ans à venir.

Enfin, l'USMB contribuera avec ses partenaires européens à l'**émergence et au développement de nouvelles thématiques de recherche communes au sein de l'Alliance UNITA**, afin d'élargir le champ de collaborations scientifiques mais également son impact académique et auprès des territoires.

## La valorisation des activités de recherche

Le projet de structuration et d'ouverture des plateformes scientifiques et technologiques, **USMB Tech**, sera poursuivi avec la finalisation de l'inventaire des équipements dans tous les laboratoires et la conception de modèles économiques adaptés permettant d'identifier les coûts de recours aux plateformes et de leur potentielle ouverture (NB : modélisation pour trois plateformes dans une phase d'expérimentation en 2023).

Deuxièmement, une **analyse du potentiel de valorisation et d'innovation** à partir des déclarations d'inventions passées sera réalisée afin d'avoir une veille dynamique du portefeuille d'inventions (en lien avec l'émergence de nouveaux marchés par exemple).

Troisièmement, le **schéma directeur de la culture scientifique et technique** sera remis courant 2023, avec un plan d'actions, afin de définir pour les années à venir la stratégie et les actions prioritaires de l'établissement en matière de culture scientifique.

## Le renforcement du lien formation-recherche

La **nouvelle offre de formation doctorale** (Collège Doctoral et Écoles Doctorales CST et SIE) sera mise en place. Cette dernière proposera des modules de formation scientifique en lien avec les trois thématiques d'excellence de l'établissement, notamment avec des regards croisés de différentes disciplines, des modules de formation transversaux et des modules de formation professionnelle dont la mise en place d'un portefeuille de compétences et le déploiement de la Box Insertion Professionnelle aux doctorants (en lien avec le Club des Entreprises). Cette nouvelle offre s'inscrira dans le projet SHINE.

La nouvelle offre de formation doctorale proposera un **module PITON**, ce qui permettra aux doctorants de participer à ce dispositif innovant qui donne l'opportunité à une entreprise, une organisation ou une collectivité territoriale de développer un projet à caractère innovant avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire d'étudiants. Ce dispositif pourrait notamment servir aux doctorants ayant un projet de création d'entreprise en lien avec leurs travaux de thèse.

L'USMB postulera, avec les partenaires d'UNITA, à un **AAP COFUND** auprès de la Commission Européenne sur la **thématique du Patrimoine Culturel** afin de soutenir et renforcer la formation à la recherche par la recherche (programme de formation partagé et allocations doctorales) dans ce domaine.

## 2. LA FORMATION, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, LA VIE ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

### Les transformations des licences et le déploiement du BUT

Le projet NCU2 @spire entre dans sa 5ème année. Les transformations sont bien engagées : la structuration des licences assurant la diversification des parcours est désormais homogène au sein de l'établissement ; les méthodes et pratiques pédagogiques évoluent et les étudiants bénéficient d'un accompagnement qui se personnalise (Directeur d'Études ; Accompagnateurs de la Réussite Étudiante). **L'approche par compétences** (APC), porteuse d'une transformation pédagogique profonde se déploie et doit être généralisée progressivement au sein de toutes les licences de l'établissement en parallèle de la construction des situations d'apprentissage et d'évaluation. Par ailleurs, il reste à **développer les unités d'apprentissage d'individualisation** (UAI) pour rendre les étudiants davantage acteurs dans la construction raisonnée de leur parcours. Enfin, un axe important de la réussite étudiante est actuellement travaillé au sein de l'établissement avec pour objectif d'améliorer significativement les **réorientations à l'aide de passerelles**, pensées par les équipes de formations.

La réforme de la licence professionnelle (LP) a des conséquences majeures sur le premier cycle universitaire. Dans les IUT, elle se traduit par la création du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) et les innovations pédagogiques qui l'accompagnent, notamment l'approche par les compétences. Lors de la rentrée 2023, **le cycle de la réforme du BUT s'achèvera** avec l'intégration des premières promotions en 3ème année. Quelques **licences professionnelles dites « suspendues »** devraient encore être proposées par les deux IUT, après validation par les instances de l'université, conformément aux critères du cadrage de l'établissement (impératif local clairement identifié par un besoin fort des entreprises ou de tout autre acteur favorisant l'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants ; une logique de formation et notamment la recherche d'une double compétence ; une attractivité forte en lien avec une offre de formation originale et différenciante).

### L'accompagnement pédagogique des enseignants et des enseignants-chercheurs

Les transformations du premier cycle impliquent un accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs. Le soutien aux équipes pédagogiques, dans la recherche et la mise en œuvre d'innovations pédagogiques, constitue la mission principale confiée au département APPRENDRE, dont la feuille de route se structure autour de trois axes principaux :

- **Le développement d'activités liées aux grands projets** de l'établissement (@spire, Unita, Campus des métiers, SHINE, dispositif national AVENIR(s) co-piloté par l'USMB, etc) : APPRENDRE accompagne notamment la formation des acteurs du déploiement de l'APC en licence ou dans les BUT et initie l'utilisation de tableaux de bord qui doivent assurer un meilleur suivi des étudiants (*learning analytics*). Il a également la charge de construire un référentiel de compétences pour les doctorants ;
- **La mise en place de ressources numériques au service de la pédagogie** : le département poursuivra en lien avec la Direction du numérique, le déploiement de salles ubiquitaires connectées ou encore de

*team rooms*, rendant ainsi possible l'hybridation et la comodalité selon les besoins des équipes et dans le seul intérêt de la pédagogie et des étudiants ;

- La mission de veille : APPRENDRE est chargé **d'anticiper les usages et les outils de demain** tels que la réalité augmentée ou encore la réalité virtuelle pour répondre en temps voulu aux nouvelles aspirations des équipes et des étudiants, tout en étant force de proposition.

### Les évolutions annoncées pour le second cycle

Mentionné au titre de la recherche, le projet SHINE (Excellences financé dans le cadre du PIA4) prévoit un volet formation destiné à **renforcer le lien formation / recherche**, à **développer la transversalité** et à développer **l'apprentissage de compétences** indispensables à une insertion professionnelle réussie. Les évolutions et les transformations des maquettes pédagogiques seront progressives : l'année 2023 nous permettra essentiellement de **lancer la réflexion et de fixer les principales orientations, de façon collaborative**. Alors que ce projet devrait contribuer à renforcer l'attractivité des formations de second cycle de l'établissement, il ne suffira pas à répondre à toutes les inquiétudes et interrogations au regard du manque de corrélation entre nos capacités d'accueil et le nombre d'étudiants inscrits. Un bilan devra être dressé après la prochaine campagne de recrutement qui sera assurée par la **nouvelle plateforme nationale TMM**, censée fluidifier la gestion des candidatures et assurer une meilleure répartition sur l'ensemble des formations de second cycle. En interne, des **éléments de cadrage notamment sur les volumes horaires** seront soumis au vote de la CFVU.

### L'accélération du développement de la formation continue

Le projet « USMB Boost » a été déposé par l'établissement dans le cadre de l'appel à projet du PIA4 intitulé « Accélération des stratégies de développement de l'ESR ». Il comporte un volet dédié à la formation continue grâce auquel l'USMB entend se positionner pour répondre aux besoins de son territoire, en apportant des compétences en lien avec les métiers en tension localement et les nouveaux métiers permettant d'accompagner les transitions numériques et environnementales. Si le projet est retenu, un **dispositif pédagogique innovant, dénommé LearnFlex**, sera développé et portera une offre de formation continue rénovée et flexible. Au terme du projet d'une durée de 10 ans, une multiplication par trois du chiffre d'affaires de la formation continue est prévue, avec sept ETP supplémentaires en personnel de soutien et des créations d'emplois d'enseignants et enseignants-rechercheurs pour les composantes qui seront impliquées dans son déploiement.

### Les actions en faveur de la santé et de la vie étudiante

La rédaction du **schéma directeur de la vie étudiante** est bientôt achevée. Il sera **présenté et soumis au vote des instances** au cours du printemps 2023. Il est composé de trois parties. Après un rappel des éléments de contexte, le SDVE proposera une cartographie des dispositifs actuels qui ont trait à la vie étudiante, au bien-être et à la santé des étudiantes et des étudiants et identifiera clairement les axes de progression. La troisième partie constituera **le plan d'actions opérationnel**.

En 2023, de nombreux projets à destination des étudiants seront déployés notamment grâce au financement des crédits CVEC ouverts ou à ouvrir aux budgets (BI, BR) en 2023.

Peuvent être notamment citées :

- les projets développant **l'offre culturelle** tels la Nuit de la lecture (19 janvier 2022) ; la consolidation des partenariats avec les acteurs culturels (nouveaux ou anciens) pour un meilleur maillage université-territoire et une augmentation du nombre de places gratuites ou à faible coût (2 euros) ; le renforcement de l'équité territoriale avec une répartition plus homogène de l'offre culturelle sur les trois campus ;
- le projet **lutte contre la précarité menstruelle** avec l'installation de onze distributeurs (cinq à Jacob-Bellecombette, cinq au Bourget-du-Lac, un à l'IFSI de Chambéry), qui s'ajoutent aux six distributeurs déjà proposés à Annecy à l'initiative de la commune. L'objectif en 2023 est d'en assurer le bon réapprovisionnement et de faire un bilan pour pérenniser le dispositif ;
- les actions de prévention et de **lutte contre les VSS** : dans le prolongement de la plateforme de signalement, il est prévu un conventionnement avec les parquets de Chambéry et d'Annecy relatif à la mise en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale ;
- les actions assurant une réponse concrète aux conclusions des marches exploratoires et notamment le **déploiement de la vidéo-protection** sur le campus de Jacob-Bellecombette ;
- la **refonte des deux comités CVEC** avec 50 % d'étudiants présents dans chacun des deux comités ;
- la poursuite de la réflexion et la décision concernant la **transformation du service de santé des étudiants** en centre de santé.

## 3. LES RELATIONS INTERNATIONALES

### Ancrer l'université européenne UNITA au sein de l'USMB

La réussite de la construction de l'université européenne est un enjeu fort, par l'accélération des transformations qu'elle induit mais aussi par le renforcement de la place et la visibilité de l'USMB au niveau européen et au-delà.

Après deux années dédiées à la mise en place de nombreuses activités, tant en formation qu'en recherche et en innovation, le premier enjeu est aujourd'hui de **renforcer l'intégration de ces activités au sein des universités de l'alliance**. Le second enjeu vise à **impliquer de plus en plus de membres** de la communauté universitaire. C'est dans cet esprit que trois personnes vont être recrutées sur les campus pour faciliter l'intégration des activités et améliorer la diffusion des informations sur les nombreuses opportunités offertes par UNITA.

L'année 2023 sera aussi l'année du **renouvellement du soutien de l'Union européenne à UNITA**, via Erasmus+. L'objectif de cette 2ème phase est de consolider l'alliance tout en intégrant **quatre nouveaux partenaires** : Università degli Studi di Brescia (Italie), Universidad Publica de Navarra (Espagne), Transylvania University of Brașov (Romanie) et Instituto Politécnico da Guarda (Portugal), ainsi que **deux nouveaux partenaires associés**, la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) et l'université ukrainienne Yuriy Fedkovych Chernivtsi National University.

### **Accroître l'internationalisation de l'USMB**

Le caractère international de l'USMB est déjà largement affirmé par l'importance des mobilités de ses étudiants. Toutefois, les actions sont inégalement réparties et manquent de visibilité. Pour répondre à cela, l'USMB a lancé deux missions d'accompagnement grâce au soutien de l'État, obtenu dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion :

- une mission pour **l'internationalisation des parcours de formation** : il s'agit d'établir un guide de l'internationalisation à destination des responsables de formation, en les associant. Les responsables de formations qui le souhaitent seront accompagnés pour identifier et mettre en œuvre les dispositifs d'internationalisation les plus adaptés à la formation qu'ils pilotent.
- une mission pour le **renforcement et la valorisation des compétences internationales des personnels**, des étudiantes et étudiants : cela se traduira par la mise en place un référentiel de compétences internationales qui comportera à la fois un volet « étudiants » et un volet « personnels », par l'organisation d'actions favorisant le développement et la valorisation de ces compétences.

### **Renforcer les dispositifs d'accueil des publics internationaux**

Cela consiste d'une part, à **faciliter l'accès aux cours** de Français Langue Étrangère (FLE) pour les étudiantes et étudiants *free-movers* qui en ont besoin, et d'autre part, de **développer un réseau d'étudiants ambassadeurs** pour accompagner les nouveaux étudiants internationaux en amont et au moment de leur arrivée en France.

### **Pérenniser le centre Accents**

Après une période de baisse des inscriptions du fait de la pandémie, le centre Accents a connu une augmentation sensible des étudiants et étudiantes en FLE en 2022.

L'objectif est donc de poursuivre son développement, notamment en **diversifiant son offre**. Avec la création d'UNITA, le centre a déjà intégré **la thématique de l'intercompréhension** qui est un enjeu stratégique pour l'USMB du fait de son appartenance à cette alliance constituée d'universités de langues romanes. Il s'agira aussi de proposer des **formules de courte durée** (entre 3 semaines et 2 mois), incluant l'étude du français, des activités culturelles et le logement.

## **4. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA GOUVERNANCE**

### **Doter la direction des ressources humaines d'outils adaptés et performants pour la gestion des personnels et les recrutements**

L'établissement entend se doter de logiciels et d'outils informatiques facilitant le travail des gestionnaires RH, en central comme dans les composantes, mais également de l'ensemble des personnels. Sans exhaustivité, les processus prioritairement traités seront :

- le recrutement et la gestion des vacataires,
- le recrutement des agents contractuels,
- les déplacements à l'étranger.

Ces outils permettront de **dématérialiser les procédures**, après les avoir questionnées, et ainsi d'améliorer et de réduire la charge de travail de la direction et de l'ensemble de la communauté universitaire de l'établissement.

Dans le cadre d'un partenariat avec la société CEGAPE, éditrice de notre logiciel de paie, l'établissement s'est engagé en 2017 à contribuer à l'élaboration d'un **logiciel RH intégré** (incluant la gestion de la carrière des agents et de la paie). Après 5 années de travail, la société CEGAPE n'a pas fourni cet applicatif et toutes les universités impliquées dans ce projet s'interrogent sur la poursuite de la collaboration. En 2023, **l'USMB devra se positionner**.

### **Actions au service de la promotion de la qualité de vie sur les sites universitaires : phase 2**

Le chargé de mission « bien-être – santé » a la responsabilité de structurer les actions au cœur du projet d'établissement visant à la cohésion des personnels et à la qualité de vie sur les sites universitaires. Cette mission est soutenue et financée par le MESRI dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

Les actions s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- Instaurer des **temps et des espaces de promotion de la qualité de vie** sur les campus et les sites ;
- **Sensibiliser et déstigmatiser**, prévenir les crises, aider à remédier aux difficultés de façon précoce et anticipée ;
- Renforcer la **démarche d'évaluation et d'accompagnement** au service du bien-être sur les sites universitaires.

## **Renforcer le dialogue prospectif sur les moyens humains**

La mise en place du plan pluriannuel d'emploi (PPE) BIATSS et enseignants/enseignants-chercheurs en 2022 a induit de nombreux échanges qui ont permis à la direction, aux composantes et services de partager les enjeux d'une politique RH concertée. Ce dialogue doit être poursuivi et renforcé à l'occasion de la **révision du plan pluriannuel d'emploi au printemps 2023**. Ce plan donne la visibilité nécessaire à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des projets, dans la cadre de la stratégie de l'établissement. Il doit couvrir l'ensemble des activités (recherche, formation, support et soutien) et associer tous les acteurs, aussi bien du côté de la direction de l'établissement que des composantes et services (vice-présidents CA RH, formation, recherche, DRH, directeurs de composante, de laboratoire, responsables administratifs).

## **Poursuite du déploiement du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023**

La priorité de l'année 2022 a été le déploiement de la plateforme de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et d'agissements sexistes, prévue par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. En 2023, il s'agira en premier lieu de **dresser le bilan des sollicitations** sur la plateforme de signalement et d'analyser leurs typologies. Il conviendra ensuite, autant que de besoin, de mettre en place des **actions spécifiques complémentaires de prévention ou de formation** à destination des personnels ou des étudiants.

## **Cadrage rénové en matière d'emploi contractuel : phase 2**

Bien que le recours à l'emploi contractuel à l'USMB soit faible par rapport aux autres universités, l'établissement a souhaité en 2022 mieux accompagner la progression et la rémunération des agents concernés, notamment ceux en CDI, en révisant le dispositif existant. Ceci permet également de mieux prendre en compte la situation des personnels qui contribuent aux grands projets, en particulier @spire, Unita, SHINE, et Avenir(s).

Néanmoins, ce cadrage ne répond pas à tous les enjeux de l'établissement qui doit régulièrement effectuer des **recrutements dans des secteurs en forte tension** ou pour des **missions spécifiques à technicité élevée**, dans un contexte de forte concurrence, lié notamment à la proximité avec la Suisse. L'objectif de l'année 2023 sera de **définir un cadrage qui permette de prendre en compte ces particularités**.

## **Déployer une carte professionnelle pour les personnels**

Dans la continuité de la mise en service de la carte multiservice étudiant, l'établissement souhaite proposer à tous les personnels de l'USMB une carte professionnelle leur permettant à la fois de **justifier de leur qualité d'agent de l'enseignement supérieur et de la recherche** et d'accéder de manière simplifiée à **différents services**. Dès sa mise en service, la carte permettra de régler ses repas dans les points de distribution du CROUS via le dispositif IZLY ou d'emprunter des documents dans les bibliothèques de l'université. Selon les sites, la carte professionnelle pourra constituer un moyen d'accès aux locaux. D'autres services seront ensuite étudiés pour enrichir l'offre de prestations.

## **Améliorer le processus de pilotage et de suivi du contrat pluriannuel USMB-MESRI 2021-2026**

Le contrat pluriannuel entre l'USMB et le MESRI devrait être signé début 2023. Son suivi et son amélioration continue doivent être organisés en collaboration et concertation avec les directions centrales, sur la base d'un ensemble d'indicateurs et de jalons. Le **processus RAP-PAP** décline le projet stratégique de l'USMB sur des périodes annuelles. Il devra être **stabilisé en 2023** sous la responsabilité de la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC). Le suivi se fera sur la base des indicateurs et des jalons définis par le contrat pluriannuel et le PAP présenté sous la forme d'un **tableau de bord**, et complété pour répondre aux attentes des équipes politiques et de directions. Les modalités de **suivi infra-annuel** devront être précisées et le processus déployé en 2023.

## **Améliorer la prévision et le pilotage financier**

En matière de pilotage financier, le travail engagé dans le cadre du déploiement de P2CA (projet de connaissance des coûts des activités) par le MESRI, sera poursuivi prioritairement afin de l'adapter aux attentes de l'établissement en matière de **cartographie des moyens** et en lien avec le déploiement d'une **comptabilité analytique ré-activée**.

La réflexion sur un **outil simple de prévision et de suivi pluriannuels de la masse salariale** devra également aboutir en 2023. Adossé au PPE, il permettra d'optimiser la gestion des emplois à un horizon de trois ans.

Il sera par ailleurs nécessaire d'améliorer la **qualité des prévisions budgétaires et du suivi comptable** pour répondre aux attentes du rectorat de région académique qui, dans le cadre de ses missions de contrôleur budgétaire, a pointé les écarts importants entre les prévisions et le budget réalisé. Pour atteindre cet objectif, les services comptables et financiers, en lien avec la direction des ressources humaines, accentueront leur implication dans la **formation des personnels**.

## **Assurer un meilleur suivi de la charge d'enseignement**

Mise en place en septembre 2021, après son accréditation par le MESRI, l'offre de formation de l'USMB a vocation à rester souple et agile. Afin d'accompagner les nécessaires évolutions liées aux attentes renouvelées des étudiants et de la société, le déploiement du projet @spire, ou encore la prochaine évolution des deuxième et troisième cycles dans le cadre du projet Shine, l'USMB devra améliorer ses capacités de **suivi quantitatifs et qualitatifs de la charge d'enseignement**, en particulier pour mieux suivre et anticiper la diversité des formes pédagogiques en présentiel, distanciel, synchrone ou asynchrone, au sein de l'établissement ou hors les murs. Ce

travail nécessite une collaboration étroite entre plusieurs services centraux (DEVE, DAPAC, DRH, DN) et les composantes.

#### **Actualiser la politique qualité**

La politique qualité de l'USMB a été présentée aux instances en 2019. Un bilan devra être fait par rapport aux objectifs fixés dans ce cadre et une actualisation devra être opérée afin de **proposer un programme pluriannuel d'actions, appuyé sur un « référentiel maison »** inspiré du cadre renouvelé défini par le HCERES, du référentiel SP+ et des référentiels européens sur la recherche (Charte européenne du chercheur & Code de conduite pour le recrutement de chercheurs). La présentation d'une feuille de route sera présentée aux instances de l'USMB au printemps 2023.

#### **La poursuite de « l'analyse fonctions »**

Un travail important a été réalisé en 2021 et 2022 pour poser les bases d'une démarche outillée et pour mettre en œuvre une analyse fonction sur l'ensemble des activités de l'université. L'année 2023 sera mise à profit pour **partager largement avec les acteurs** concernés sur les actions réalisées, **affiner la méthodologie** et produire les premiers **livrables au service du pilotage** de l'établissement.

#### **Le déploiement du Schéma directeur du numérique (SDN)**

L'USMB s'est dotée d'un Schéma Directeur du Numérique (SDN) en avril 2022. Il s'agit maintenant de le faire vivre en révisant régulièrement le programme d'actions. En 2023, le travail sur le **renouvellement du SI scolarité** au service d'une gestion pédagogique renouvelée (Pégase) sera poursuivi avec un objectif de mise en œuvre en 2024 ou 2025, en fonction des réponses apportées par l'éditeur de cette applicatif aux demandes de l'établissement. Au titre du développement de la e-administration au service de procédures sécurisées et simplifiées, en plus des outils RH cités *supra*, les sujets relatifs à la **dématerrialisation de processus** liés au recrutement des vacataires intégrant une signature électronique et aux demandes de départ à l'étranger feront l'objet d'une analyse et devront aboutir au déploiement d'outils efficents.

En matière pédagogique, la **montée en charge de la plateforme LMS** de l'établissement (Moodle) sera poursuivie et sera accompagnée par la mise en œuvre de l'application Appscho de la société Ready Education pour proposer de **nouveaux services numériques aux étudiantes et étudiants**, conformément aux objectifs définis dans le projet SERVET, lauréat de l'AAP « Services Numériques aux étudiants » du MESRI.

#### **La relecture de la politique de communication de l'USMB**

Afin d'être plus visible au niveau national et améliorer son pouvoir de lobbying auprès des décideurs et financeurs, l'USMB a engagé une clarification de sa politique de communication. Elle a fait appel à un prestataire extérieur qui a établi un premier état des lieux et proposé des axes d'amélioration, tant en matière de communication externe que de communication interne, sur lesquels l'USMB doit se prononcer. L'accompagnement se terminera en 2023 avec la rédaction d'un **plan de communication externe**, un **plan d'action en matière de communication interne**, et la révision éventuelle de l'organisation de la direction de la communication.

## 5. LE PATRIMOINE ET LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

#### **L'aménagement des campus**

Le travail sur **l'évolution du campus du Bourget** est reconduit en 2023 avec l'élaboration de son Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA), en partenariat avec le CROUS. Le campus étant implanté en partie sur la ZAC de Savoie Technolac, l'université participe aux réflexions sur l'évolution de la ZAC dans le cadre des études menées par Chambéry Grand Lac Économie (CGLE). Les échanges permettent de conduire des actions communes, comme la réduction de l'éclairage extérieur nocturne, qui contribue à la préservation de la biodiversité tout en réduisant les consommations d'énergie conformément au plan de sobriété. **L'évolution du campus d'Annecy** s'inscrit dans le Schéma d'Aménagement du Campus Universitaire (SACU) mené par l'agglomération du Grand Annecy, en continuité avec le Schéma Directeur des Énergies. L'agglomération vient de relancer les échanges sur le SACU en réunissant les parties prenantes le 13 décembre 2022. Le positionnement de l'agglomération concernant la desserte du campus par un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) devrait être précisé à cette occasion ; il s'agit d'une belle opportunité en matière de mobilité douce.

Sur le **campus de Jacob-Bellecombette**, le SDIA validé en 2019 avait envisagé des constructions plus proches de l'entrée A, sur une parcelle attenante au campus. L'achat de ce terrain de 5 375 m<sup>2</sup> contigu au campus de Jacob dépend de l'accord de la propriétaire. Ce dernier devrait intervenir en 2023 ou 2024, son notaire ayant déjà accepté la contre-proposition de l'USMB faite en décembre 2020.

Le passage du vecteur gaz aux énergies renouvelables pour chauffer les bâtiments de l'université est une priorité dans une perspective de décarbonation des campus. Le campus du Bourget-du-Lac bénéficiera dès 2023 d'une **chaufferie biomasse**. Sur les deux autres campus, le raccordement à un **réseau de chaleur urbain** est une solution privilégiée. Sur le site de Jacob-Bellecombette, l'objectif est de raccorder le campus au réseau de chauffage actuel (Société de Distribution de Chaleur de Chambéry) arrivant en périphérie du campus, et qui est alimenté à 80% par des énergies renouvelables. Des demandes d'études de raccordement ont été faites par l'université dans le cadre de la consultation qui désignera le nouveau délégataire du réseau. L'USMB poursuivra donc ses échanges avec la ville de Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette pour mener à bien ce projet. De son côté, la commune d'Annecy étudie l'opportunité de développer un réseau de chaleur sur le secteur du

domaine universitaire. Les futurs bâtiments qui seront livrés en 2025 (accueil de site et MAPI) et les bâtiments existants pourraient ainsi être raccordés à un réseau alimenté par une chaufferie biomasse. La faisabilité du projet dépend des négociations financières portant sur les coûts de raccordement et d'énergie consommée.

### **Les principales opérations immobilières et foncières**

Les **opérations engagées** en 2022 se poursuivent. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) sera relancée début 2023, à la suite à un appel d'offre infructueux. Il s'agit d'une opération du CPER14 (2015-2020), sous maîtrise d'ouvrage du département de la Haute-Savoie (CD74). La tranche optionnelle, en attente de financement du CPER15 inclut l'amphithéâtre, l'espace entreprise et événements, ainsi qu'un espace de recherche et d'innovation désigné « La Ruche ». L'université a rappelé aux financeurs l'importance de livrer le bâtiment avec la tranche optionnelle (présence de l'amphithéâtre), sachant que les études de conception ont été menées globalement dans cette perspective. La MAPI sera le premier bâtiment de l'université atteignant le niveau de performance environnemental E3C1 (énergie-carbone) qui a préfiguré la nouvelle réglementation environnementale RE2020.

Le lauréat du concours du bâtiment « Accueil de site » sur le campus d'Annecy a été sélectionné en mars 2022 dans le cadre du Programme Immobilier Prioritaire (PIP2). Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent avec l'APS qui sera livré fin 2022 et l'APD en mars 2023. Toujours en lien avec le PIP2 à Annecy, les études de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'enveloppe du bâtiment H de l'IUT seront lancées début 2023, après la phase de consultation réalisée en 2022. Il a par ailleurs été décidé de lancer des travaux d'urgence fin 2022 pour assurer l'étanchéité de la toiture du bâtiment H. La rénovation complète de l'IUT qui est composé de huit bâtiments occupant une surface de plus de 23 000 m<sup>2</sup> (SUB) datant du début des années 90 pour les plus récents, a été étudiée globalement en phase de programmation fin 2021. La poursuite de la rénovation de l'IUT dépendra des résultats du CPER15 ; elle sera consacrée à la l'isolation thermique des enveloppes et à la ventilation des amphithéâtres.

Concernant les autres **opérations immobilières en attente de réponse de financement**, donc conditionnées par la signature du prochain CPER, certains projets jugés stratégiques ont déjà été lancés par anticipation, avec a minima des études préalables. La rénovation du Campus de Jacob-Bellecombette étant une priorité, une première phase de programmation a été réalisée en 2020-2021 pour la restructuration et l'extension de la bibliothèque universitaire. Trois équipes ont été sélectionnées en mars 2022 dans le cadre de la consultation pour le Marché Global de Performance (MGP) lancé en 2021. Les études qui ont été lancées à un niveau d'APS se poursuivent avec des auditions et négociations au cours du mois de novembre 2022. Un jury permettra de sélectionner le projet du candidat retenu avant l'été 2023. En parallèle, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage USMB-CROUS, les études de programmation pour le projet de construction du bâtiment CEDRA, qui inclut la reconstruction du restaurant universitaire, vont débuter en 2023.

L'isolation thermique de la toiture du bâtiment 23 à Jacob-Bellecombette et la chaufferie bois au Bourget-du-Lac, qui bénéficient d'un financement par le **plan de relance**, seront terminées en 2023.

Concernant le **volet recherche**, l'USMB finalisera en 2023 au Bourget les travaux de rénovation d'un ancien bâtiment militaire (12B) qui accueillera la plateforme Santé Bien-être. La Direction du patrimoine accompagne également les laboratoires dans l'adaptation de locaux ou l'aménagement de bâtiments nécessaires à la mise en place d'instrumentations spécifiques. Cela concerne particulièrement deux salles blanches au LAPP et à EDYTEM (dans le cadre du projet ERC) et, selon le retour du CPER15, une construction accueillant la plateforme solaire Heliostim.

Les **nouveaux programmes de financement** identifiés (plan de résilience 2 et FEDER 2021-2027) seront l'occasion de répondre aux obligations de réduction de consommations inscrites dans le décret tertiaire de 2019 et d'envisager de traiter des situations préoccupantes : logements de l'IUT d'Annecy, bâtiment 8B au Bourget-du-Lac, Polytech et maison de la mécatronique à Annecy, etc., ainsi qu'à la forte augmentation du prix de l'électricité. Ces programmes devraient permettre d'engager des actions d'isolation et d'étanchéité des bâtiments, de « relamping », d'installations de panneaux photovoltaïques pour compenser le talon de consommation de la plateforme de calcul MUST à Annecy, etc.

### **Les actions en faveur de la transition environnementale**

La déclinaison du **plan de sobriété énergétique** au niveau des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche a été introduite par la circulaire du 24 septembre 2022. Ce plan doit présenter les mesures de court terme (hiver 2022-2023), de moyen terme (réduction des consommations de 10% à l'horizon 2024) et enfin la politique de plus long terme. L'USMB va finaliser la rédaction de ce document d'ici la fin 2022 et lancer une campagne de communication en faveur des écogestes à destination des étudiants et personnels. Les écogestes liés aux consommations énergétiques porteront sur le chauffage, la climatisation, l'éclairage, les appareils électriques, le numérique, la mobilité et les achats.. Dans un second temps, les écogestes concerteront la préservation de l'environnement (biodiversité, végétalisation, pollution et déchets).

Une meilleure connaissance des performances énergétiques des bâtiments sera possible en 2023 au Bourget grâce au **déploiement de compteurs** pour le suivi des consommations. Cela permettra d'une part d'accompagner le suivi des consommations dans le cadre du plan de sobriété et des futures prises de décision en matière de rénovation énergétique, et d'autre part d'affiner les hypothèses de calcul des bilans carbone. Les bilans carbone déjà effectués par le collectif labo 1.5 à l'USMB méritent d'être poursuivis dans les composantes et laboratoires pour sensibiliser tous les usagers de l'université. Au niveau de l'USMB, le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été initié en 2019 avec la réalisation d'un premier bilan GES global. Les actions menées en 2023

dans le cadre du collectif « Agir Ensemble » qui regroupe notamment les collectivités, le CROUS et l'USMB portent également sur la décarbonation des campus, ainsi que sur la biodiversité, la restauration, les déchets et la mobilité.

Au Bourget-du-Lac, la chaufferie actuelle alimentant 27 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, est particulièrement vétuste. L'USMB finalisera en 2023 les travaux d'une **chaufferie bois**, financés pour partie par le Plan de relance et qui permettront de remplacer la chaufferie gaz existante dont les chaudières sont en fin de vie. La mise en place d'une chaudière bois permettra de réduire de 72% les émissions de CO<sub>2</sub>, avec 80% de la consommation de chaleur couverte par le bois dès la prochaine saison de chauffe (2023-2024).

La rénovation du bâtiment 12B au Bourget qui sera finalisée en 2023 vise à installer une plateforme médicalisée de recherche accueillant le centre d'évaluation et de prévention articulaire dans un bâtiment performant sur les volets environnementaux et énergétiques. Ainsi, le projet prévoit l'intégration des **matériaux biosourcés** (cloisons et isolation bois) **et géosourcés** (doublage avec des briques en terre crue), et la compensation de la consommation de climatisation par une **production solaire photovoltaïque**. La livraison de ce bâtiment, prévue en septembre 2023 est contrainte par des délais très courts conditionnant l'obtention d'une partie du financement des travaux de cette rénovation. Dans un contexte du prix de l'électricité en forte haute, le recours à l'électricité photovoltaïque est plus que jamais d'actualité. L'étude de faisabilité réalisée fin 2021 sur la maison de la mécatronique qui présente de fortes consommations électriques stables toute l'année dues à la plateforme de calcul MUST, montre que ce serait une installation photovoltaïque parfaitement adaptée à l'autoconsommation. Il conviendra en 2023 de réaliser une pré-étude afin d'envisager un financement FEDER 2021-2027.

Avec des effectifs de l'ordre de 15 000 étudiants et 1 300 personnels répartis sur trois campus et le bâtiment de la présidence à Chambéry, la **mobilité** constitue un enjeu important pour l'université en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons missionné un nouveau référent mobilité à l'USMB en avril 2022 et pris contact avec les agglomérations concernées en Savoie (Grand Chambéry et Grand Lac) et Haute-Savoie (Grand Annecy) pour nous accompagner dans la réalisation du nouveau plan de mobilité. L'accompagnement a été officiellement lancé le 20 juin 2022, en présence des différents représentants mobilité. L'agence Écomobilité a permis de faire le lien entre l'université et les trois agglomérations. Nous sommes actuellement en phase diagnostic, avec d'une part une enquête réalisée par le cabinet Latitude dans le cadre du collectif Agir Ensemble et d'autre part une cartographie des déplacements en cours de réalisation par l'agence Écomobilité. L'accompagnement va se poursuivre en 2023 avec la définition du plan d'actions. L'enjeu sera de limiter l'usage de la voiture et de l'autosolisme en particulier, en favorisant la mobilité douce.

## INDICATEURS ET JALONS

### 1. LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA VALORISATION

- Indicateur 1 : Nombre de jeunes chercheurs/doctorants bénéficiant du système de mentoring : 20  
 Indicateur 2 : Nombre d'aide à la mobilité des chercheurs et doctorants : 50  
 Indicateur 3 : Nombre de participants USMB et extérieurs aux écoles d'été : 80  
 Indicateur 4 : Nombre de doctorants impliqués dans des projets PITON : 5  
 Jalon 1 : Plan d'actions label HRS4R : novembre 2023  
 Jalon 2 : Inventaire des équipements : juin 2023  
 Jalon 3 : plan pluriannuel d'investissement recherche : décembre 2023  
 Jalon 4 : Plan d'actions – schéma directeur de la culture scientifique et technique : octobre 2023  
 Jalon 5 : Nouvelle offre de formation doctorale : septembre 2023

### 2. LA FORMATION, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, LA VIE ET LA SANTÉ ÉTUDIANTES

- Jalon 1 : Démarche de conception de la formation basée sur l'APC engagée par toutes les mentions de licences de l'USMB : septembre 2023  
 Jalon 2 : Situations d'apprentissage et d'évaluation aux standards APC mises en place en première année pour toutes les licences de l'USMB : septembre 2023  
 Jalon 3 : Déploiement des passerelles facilitant les réorientations : septembre 2023  
 Jalon 4 : Présentation du schéma directeur de la vie étudiante aux instances de l'USMB : avril-mai 2023  
 Jalon 5 : Actions de prévention et de lutte contre les VSS (conventionnement avec les parquets de Chambéry et d'Annecy) : février 2023  
 Jalon 6 : Cadrage des masters : mars 2023  
 Jalon 7 : Bilan du fonctionnement des distributeurs de protections périodiques et pérennisation du dispositif : juillet 2023  
 Jalon 8 : Installation vidéo protection campus Jacob-Bellecombette (sous réserve d'obtention des financements) : septembre 2023  
 Jalon 9 : Refonte des deux comités CVEC : février 2023  
 Jalon 10 : Décision sur une éventuelle transformation du service de santé des étudiants : juin 2023

### 3. LES RELATIONS INTERNATIONALES

- Indicateur 1 : Nombre d'événements organisés pour faire connaître UNITA au sein l'USMB : 10  
 Indicateur 2 : Nombre de formations accompagnées pour renforcer son internationalisation : 15  
 Indicateur 3 : Nombre d'étudiants ambassadeurs : 6  
 Indicateur 4 : Nombre de formules « FLE tout compris » de courte durée : 2  
 Jalon 1 : Livraison du référentiel de compétences internationales : février 2023  
 Jalon 2 : Livraison du guide d'internationalisation des formations : avril 2023  
 Jalon 3 : Développement d'offres de formation packagées destinées aux publics internationaux : avril 2023  
 Jalon 4 : Organisation d'une semaine des langues à destination des personnels : juin 2023

### 4. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA GOUVERNANCE

- Jalon 1 : Mise en place d'un dialogue objectif moyen avec les composantes de formation et de recherche spécifique aux ressources humaines associant l'ensemble des acteurs : printemps 2023  
 Jalon 2 : Bilan des sollicitations du dispositif de signalement et mise en place d'actions préventives à destination des étudiantes, des étudiants et des personnels : automne 2023  
 Jalon 3 : Cadrage relatif à l'emploi contractuel pour des missions spécifiques à technicité élevée : avril 2023

- Jalon 4 : Description du processus PAP-RAP de suivi du contrat pluriannuel, et construction des outils de suivi (indicateurs et jalons) du projet stratégique : juin 2023
- Jalon 5 : Production d'une cartographie pluriannuelle des moyens financiers et humains : avril 2023
- Jalon 6 : Proposition d'un outil de prévision pluriannuelle de la masse salariale : mai 2023
- Jalon 7 : Mise en place d'un programme de formations financières des personnels : février 2023
- Jalon 8 : Adaptation du système d'information pour le suivi de la charge d'enseignement dans sa diversité : mai 2023
- Jalon 9 : Présentation d'un programme pluriannuel d'actions en faveur de la qualité aux instances de l'USMB : mai 2023
- Jalon 10 : Déploiement d'un premier processus à titre expérimental : mars 2023
- Jalon 11 : Présentation à l'équipe politique d'un bilan d'étape de l'analyse fonction et d'un plan d'action 2023-2024 : février 2023
- Jalon 12 : Dématérialisation des processus de gestion des vacataires et des demandes de départ à l'étranger (DAAE), intégrant une signature électronique certifiée : juin 2023
- Jalon 13 : Finalisation du processus de déploiement de Moodle (nouvelle version) : juin 2023
- Jalon 14 : Définition d'un plan de communication externe et d'un plan d'action en matière de communication interne : avril 2023

## 5. LE PATRIMOINE ET LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Jalon 1 : Démarrage du SDIA du campus du Bourget-du-Lac : septembre 2023
- Jalon 2 : Lancement des travaux de la Maison de l'Action Publique Internationale (MAPI) : septembre 2023
- Jalon 3 : Fin des études de conception du bâtiment « Accueil de site » à Annecy : novembre 2023
- Jalon 4 : Fin des études de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'enveloppe du bâtiment H de l'IUT d'Annecy : décembre 2023
- Jalon 5 : Sélection d'un des trois candidats retenus pour le Marché Global de Performance pour la restructuration et l'extension de la BU de Jacob-Bellecombette : juillet 2023
- Jalon 6 : Réalisation des études de programmation du bâtiment CEDRA : décembre 2023
- Jalon 7 : Point d'étape du plan de sobriété : juillet 2023
- Jalon 8 : Point d'étape du déploiement des compteurs de suivi des consommations sur le campus du Bourget-du-Lac : juillet 2023
- Jalon 9 : Mise en route de la nouvelle chaufferie bois au Bourget-du-Lac : octobre 2023
- Jalon 10 : Rénovation du bâtiment 12B au Bourge-du-Lac avec production photovoltaïque : octobre 2023
- Jalon 11 : Pré-étude pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de Polytech Annecy : septembre 2023
- Jalon 12 : Élaboration du plan d'action dans le cadre du nouveau plan mobilité de l'USMB : septembre 2023